



MRC
d'Antoine-Labelle



CLD
d'Antoine-Labelle



RAPPORT ANNUEL 2016
PLANIFICATION 2017

MOT DE LA PRÉFÈTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	3
LE CONSEIL DE LA MRC ET LE COMITÉ ADMINISTRATIF	4
LES COMITÉS.....	5
CARTE DU TERRITOIRE	8
BRÈVE PRÉSENTATION DE LA MRC.....	9
ADMINISTRATION.....	12
INTERNET HAUTE VITESSE	12
PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT	12
FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT.....	13
GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	15
COUR MUNICIPALE	16
CULTURE ET PATRIMOINE	18
SÉCURITÉ INCENDIE	20
AUTRES RESPONSABILITÉS	21
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	25
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME	25
RÈGLEMENTATIONS RÉGIONALES	26
GESTION DES TERRES PUBLIQUES	27
GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES.....	32
PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)	32
AUTRES MANDATS	36
ÉVALUATION	38
STATISTIQUES DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE	38
RÉFORME CADASTRALE	39
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CLD D'ANTOINE-LABELLE	40
CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	40
SURVOL DE L'ANNÉE EN CHIFFRES... ..	41
RETOMBÉES DES FONDS.....	42
PLANIFICATION 2017 - MRC.....	43
PLANIFICATION 2017 - CLD	43
SERVICES ET ÉQUIPE DE LA MRC ET DU CLD D'ANTOINE-LABELLE	43

C'est avec plaisir que nous vous présentons le rapport d'activité 2016 ainsi que la planification 2017 de la MRC d'Antoine-Labelle et de son CLD.

Ce rapport, qui pour une première fois regroupe l'ensemble des services de la MRC, met en lumière la diversité des dossiers et mandats sur lesquels la MRC et le CLD ont travaillé au cours de l'année 2016. Il a pour objectif également de renseigner sur les différentes activités et les différents dossiers qui seront traités en 2017.

En plus de poursuivre ses nombreuses responsabilités ou compétences, certains dossiers spécifiques ont marqué la dernière année et permettent d'affirmer que l'année 2016 aura été signe de changement et de nouveauté au sein de la MRC. L'année 2016 aura également été l'occasion pour la MRC d'actualiser son logo et son image corporative.

La MRC regroupe 17 municipalités ayant toutes leurs couleurs et personnalités distinctes. Chacune de ces personnalités locales contribue à créer une identité régionale propre, permettant l'avancement de projets communs et porteurs.

À cet effet, nous ne pouvons passer sous silence la mobilisation et l'apport de chacun des membres du personnel de la MRC qui, chaque jour, permettent de concrétiser la réalisation de nos mandats. Nous devons également souligner la collaboration des municipalités et de leur personnel ainsi que de nos différents partenaires, institutions et organismes de notre territoire œuvrant ensemble dans un but commun de développement.

La MRC représente un lieu de concertation inestimable où les forces et le dynamisme de notre territoire, de ses élus et de ses citoyens se traduisent dans un travail collaboratif dont nous pouvons être fiers.

Bonne lecture!



Lyz Beaulieu, préfète
Mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain



Mylène Mayer, directrice générale

Le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle est composé des maires et mairesses des 17 municipalités et villes locales. Le conseil de la MRC a tenu, en 2016, 10 séances régulières.

Afin de faciliter la gestion administrative de la MRC, le conseil de la MRC a institué le comité administratif de la MRC, organe décisionnel constitutif de la MRC, qui est composé de six (6) élus. Les séances du comité administratif sont également publiques. Outre ces séances décisionnelles, les maires et mairesses ou autres représentants municipaux de la MRC sont nommés par le conseil de la MRC sur divers comités ou organisations.

REPRÉSENTANTS DE LA MRC SUR LE CONSEIL ET DIVERS COMITÉS

CONSEIL DE LA MRC

M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe;
M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve et préfet suppléant;
M. Christian Lacroix, maire de Kiamika;
M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces;
Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf;
Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay;
M. Normand Marier, maire de Lac-Saint-Paul;
Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza;
M. Yves Meilleur, maire de L'Ascension;
M. Michel Adrien, maire de la Ville de Mont-Laurier;
M. André-Marcel Évéquoz, maire de Mont-St-Michel;
M. Georges Décarie, maire de Nomingue;
Mme Lyz Beaulieu, préfète, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain;
M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus;
Mme Déborah Bélanger, mairesse de la Ville de Rivière-Rouge;
M. Pierre-Paul Goyette, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles;
Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac.

COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC

Mme Lyz Beaulieu
M. Gilbert Pilote
M. Yves Meilleur
M. Michel Adrien
Mme Déborah Bélanger
Mme Francine Asselin-Bélisle

BUREAU DES DÉLÉGUÉS DE LA MRC

Mme Lyz Beaulieu
Mme Déborah Bélanger
M. Gilbert Pilote

COMITÉS CRÉÉS EN VERTU D'UNE LOI OU D'UNE ENTENTE

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Mme Lyz Beaulieu
M. Michel Adrien
M. Normand St-Amour
Mme Emmanuelle Marcil

Mme Francine Asselin-Bélisle
M. Gilbert Pilote
Mme Déborah Bélanger
Mme Mylène Mayer

Mme Céline Beauregard
M. Georges Décarie
M. Louis Garon
M. Jocelyn Campeau

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Mme Céline Beauregard, mairesse de La Macaza
M. Sylvain Leduc, producteur agricole
M. Pierre Forget, producteur agricole
Mme Lyz Beaulieu, préfète de la MRCAL
M. Gaétan Lefebvre, MAPAQ
Mme Emmanuelle Marcil, MRCAL
Louis Garon, MRCAL

M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve
M. Mario Lauzon, représentant de l'UPA
M. Bernard Énard, citoyen
M. Pierre-Olivier Quesnel, MAPAQ
M. Jocelyn Campeau, MRCAL
Mme Mylène Mayer, MRCAL

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mme Lyz Beaulieu
Mme Danielle Ouimet
M. Pierre Flamand
Mme Déborah Bélanger
M. Danny Rail

M. Michel Adrien
M. Georges Décarie
Mme Annick Brault
Mme Francine Asselin Bélisle
Mme Mylène Mayer

TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES - NORD

M. Kévin Dubé, Nation Atikamekw
M. Jean-Pierre Dontigny, MRC
Laurentides
M. Jocelyn Campeau, MRCAL
Mme Édith Gravel, MRC Matawinie
M. Miguel Hatin, VHR
M. Jacques Supper, MRCAL

M. Louis-Marie Girard, bénéficiaire
GA
Mme Audrey Labonté, bénéficiaire
GA
M. Martin St-Pierre, bénéficiaire GA
Mme Janie Larivière, COBALI
M. Stéphane Girouard, acériculteur
M. Réjean Marleau, piégeur

M. David Bélanger, Aménagement
forestier
M. Roger Lemieux, Réserve faunique
Rouge-Matawin
M. Jean-Marc Bélanger, Zecs
M. François Trottier, Pourvoires
M. Louis Internoscia, CRE

TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES - SUD

M. Jocelyn Campeau, MRCAL
M. Jean-Pierre Dontigny, MRC
Laurentides
M. André Boisvert, MRC Pays-d'en-
Haut
M. Marcel Lacasse, acériculteur
M. Éric Jolicoeur, bénéficiaire GA

M. Éric Pelletier, MRC Argenteuil
M. Jean-Sébastien Perron,
bénéficiaire GA
Mme Christine Lefebvre, Réserve
faunique Papineau-Labelle
M. François Trottier, pourvoires
Mme Alexia Couturier, OBVRPNS

M. Jacques Chainé, VHR
M. Guilhem Coulombe, bénéficiaire
GA
M. Réjean Marleau, piégeur
M. Pierre Lépine, CRE
M. Jacques Supper, MRCAL

COMITÉ MULTI-RESSOURCES DES TERRITOIRES PUBLICS INTRAMUNICIPAUX

Mme Lyz Beaulieu, préfète MRCAL
 M. Christian Lacroix, maire de
 Kiamika
 M. Marc Renaud, Faune
M. Pierre Dufort, MAPAQ
Mme Mylène Mayer, MRCAL

M. Hubert Léonard, acériculteur
 Mme Danielle Ouimet, mairesse du
 Lac-du-Cerf
Mme Louise Rondeau, MERN
M. Alain Guay, MRCAL
M. Jocelyn Campeau, MRCAL

M. Mario Lanthier, Forêt privée
 M. Yves Meilleur, CLDAL -
 Économique
M. Mario Corbeil, MERN
Mme Véronique Coudé, MFFP
M. Frédéric Houle, CLDAL

COMITÉS CRÉÉS PAR LA MRC

COMITÉ CULTUREL

M. Pierre Flamand
 Mme Danielle Ouimet
 Mme Shirley Duffy
 Mme Lyz Beaulieu
Mme Mylène Mayer

Mme Annick Brault
 M. Normand St-Amour
 M. Jocelyn Lapierre
Mme Annie Mathieu
Mme Janie Dumas-Jasmin

Mme Francine Asselin-Bélisle
 Mme Lise Létourneau
 M. Nicolas Aubry
Mme Mylène Gagnon

COMITÉ INTERNET HAUTE VITESSE

M. Normand St-Amour
 Mme Danielle Ouimet
 Mme Lyz Beaulieu
 M. David Graham
Mme Mylène Mayer

M. Georges Décarie
 Mme Déborah Bélanger
 M. Sylvain Pagé
M. Kaven Davignon
M. Frédéric Houle

COMITÉ D'ÉVALUATION FONCIÈRE

M. Stéphane Roy
 Mme Francine Asselin-Bélisle
 M. Pierre Flamand
Mme Mylène Mayer
M. Guy Quevillon

Mme Danielle Ouimet
 M. Michel Adrien
 Mme Lyz Beaulieu
M. Yvon Allen

COMITÉ DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

M. Normand St-Amour
 M. Pierre Flamand
 Mme Céline Beauregard
M. Kaven Davignon

M. Michel Adrien
 M. Gilbert Pilote
 Mme Lyz Beaulieu
Mme Mylène Gagnon

Mme Déborah Bélanger
 Mme Annick Brault
Mme Mylène Mayer

COMITÉ QUANT À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE

Mme Lyz Beaulieu
M. Michel Adrien
Mme Cynthia Desjardins
Mme Mylène Mayer

M. Gilbert Pilote
Mme Déborah Bélanger
Mme Marie-Hélène Gaudreau
Mme Annie Mathieu

M. Normand St-Amour
Mme Annie Lapointe
M. Rémy St-Jean
M. Frédéric Houle

COMITÉ ACÉRICOLE













Mme Lyz Beaulieu, présidente
M. Jacques Supper, chargé de projet
M. Jean-François Belzile, producteur
M. Pierre Dufort, MFFP

M. Normand Foisy, FPAQ
M. Paul Pronovost, producteur
M. Stéphane Girouard, producteur
Mme Andrée Gagnon, Club acéricole
des Pays-d'en-Haut

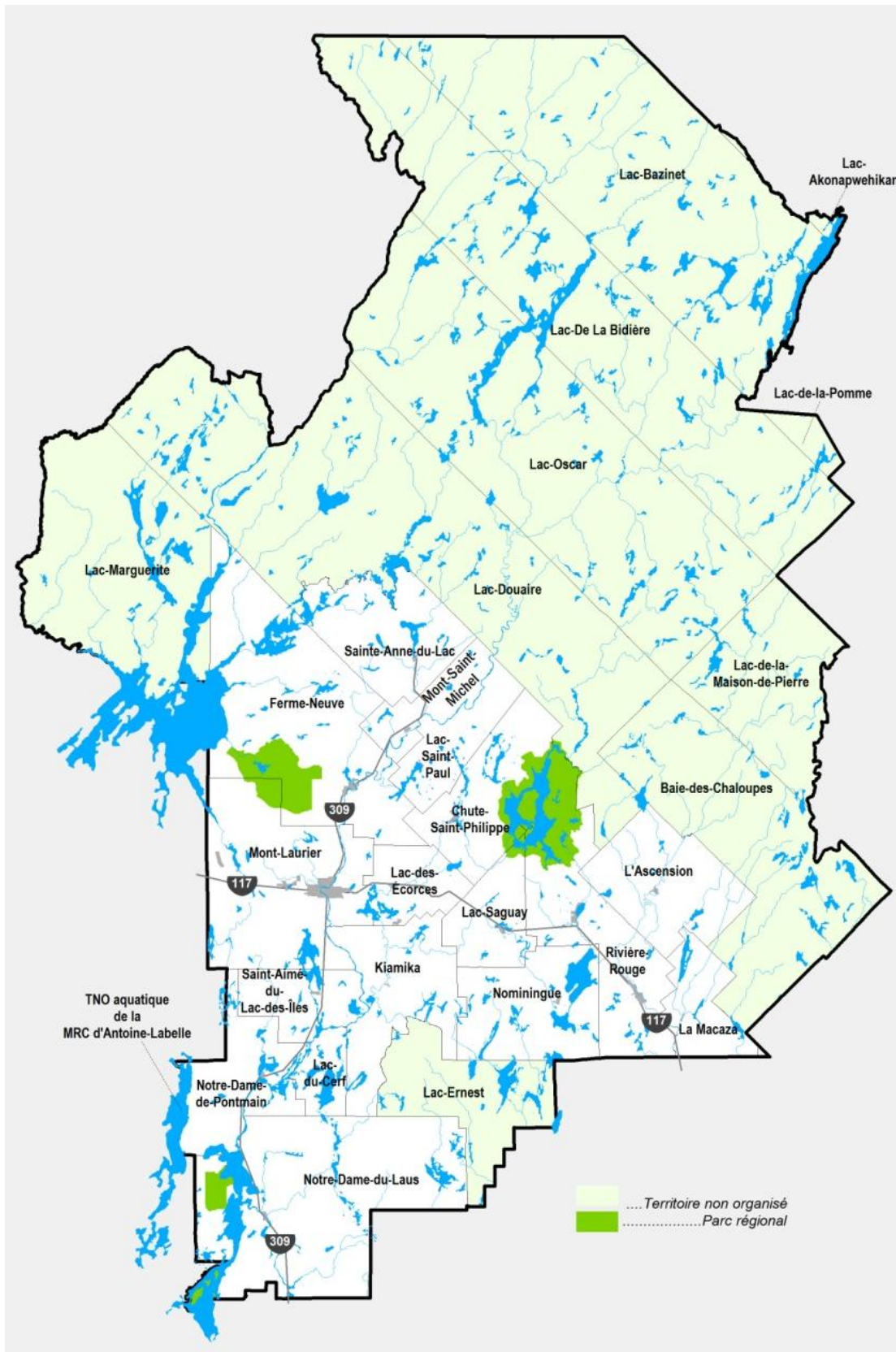
M. Marcel Lacasse, TGIRT
M. Serge Valiquette, producteur
M. Frédéric Houle, CLDAL

COMITÉS EXTERNES À LA MRC

La MRC est également présente au sein de plusieurs organisations, dont notamment :

-  CLD d'Antoine-Labelle;
-  Zone-Emploi Antoine-Labelle;
-  Conseil de la culture des Laurentides;
-  Société d'aide au développement de la collectivité;
-  Transport collectif et adapté d'Antoine-Labelle;
-  Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides
-  Parcs régionaux;
-  Organismes de bassin versant;
-  Comité camping dans les ZECS;
-  Table des aînés;
-  Loisirs Laurentides;
-  Comité action persévérance.



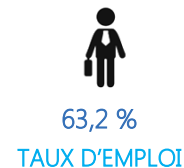
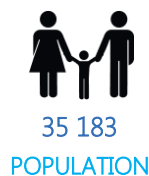


MUNICIPALITÉS ET ÉTENDUE DU TERRITOIRE

Vaste territoire, parsemé de lacs, de rivières et de montagnes, la MRC est une terre d'accueil privilégié pour de nombreux villégiateurs et amateurs de plein air.

La MRC d'Antoine-Labelle comprend 17 municipalités, soit Chute-Saint-Philippe, Ferme-Neuve, Kiamika, Lac-des-Écorces, Lac-du-Cerf, Lac-Saguay, Lac-Saint-Paul, La Macaza, L'Ascension, Mont-Laurier, Mont-Saint-Michel, Nominique, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Rivière-Rouge, Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles et Sainte-Anne-du-Lac. Les 17 municipalités occupent près de 6000 km². La MRC compte également un territoire non organisé de plus de 10 000 km² pour une superficie totale 16 283 km² représentant 73 % du territoire de la région des Laurentides.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES



BUDGET 2016 EN BREF

Budget MRC 2016

Le budget 2016 de la MRC totalisait 6 870 409 \$, dont 2 818 186 \$ (41 %) étaient à la charge des 17 municipalités via les quotes-parts, lesquelles subissaient ainsi une augmentation de 2,53 %. Le budget global présentait une augmentation des dépenses attribuables en partie à l'ajout d'éléments inexistants au budget 2015, soit :

- L'ajout du Service de gestion intégrée des ressources naturelles (entièrement subventionné)
- L'élaboration du PIIRL (subventionné)
- Le projet d'identification territoriale (financé par le FDT)
- La contribution à l'achat du scanner de l'hôpital de Rivière-Rouge (quote-part spécifique)

Ce budget global incluait également un montant de 414 942 \$ versé par la MRC au CLD pour son fonctionnement, soit un montant similaire à celui des dernières années. À des fins de promotion touristique, un montant de 169 190 \$ a aussi été versé au CLD. Ces montants représentent 20,7 % de la quote-part de 2016.

Finalement, sur les comptes de taxes 2016 des municipalités, le coût des quotes-parts représentait 0,062 \$ du 100 \$ d'évaluation. À titre d'exemple, le propriétaire d'un immeuble de 100 000 \$ a payé 62 \$ pour le remboursement des quotes-parts à la MRC, dont 12,83 \$ ont été redistribués au CLD pour la promotion et le développement économique de la MRC.

REVENUS		
40,5%	Contribution des municipalités - fonctionnement	2 782 977 \$
0,5%	Contribution des municipalités - scanner CH Rivière-Rouge	35 209 \$
0,2%	Contribution des municipalités - cour municipale	13 243 \$
8,9%	Revenus provenant des délégations de gestion	610 666 \$
3,2%	Frais perçus par la cour municipale	222 700 \$
2,6%	Services rendus aux TNO	175 861 \$
1,3%	Loyers	89 289 \$
0,8%	Revenus frais de gestion - délégations de gestion (baux & TPI)	57 465 \$
0,3%	Revenus de permis, ristournes & intérêts - fonctionnement	22 675 \$
0,2%	Autre services rendus et revenus	13 784 \$
18,4%	Transferts de droit - Fonds développement du territoire (FDT)	1 267 329 \$
6,0%	Transferts de droit - Redevances des ressources naturelles	413 832 \$
7,6%	Subvention ministère des forêts de la faune et des parcs (PADF)	522 748 \$
4,4%	Subvention MTQ (PIIRL & transport collectif)	302 345 \$
0,7%	Subvention ministère de la culture	49 000 \$
0,0%	Subvention programme S.I.S.R. - parc linéaire	3 352 \$
4,2%	Affectations de surplus	287 934 \$
	REVENUS TOTAUX	6 870 409 \$

DÉPENSES		
14,1%	Administration générale & greffe	967 934 \$
18,3%	Service de l'évaluation foncière	1 257 200 \$
3,4%	Cour municipale	236 505 \$
1,4%	Schéma de couverture de risque en incendie	93 015 \$
5,3%	Transport (réseau routier & transport collectif)	364 645 \$
2,0%	Hygiène du milieu, santé et bien-être	139 716 \$
18,5%	Aménagement, urbanisme et zonage	1 269 583 \$
16,2%	Promotions et développement économique	1 111 765 \$
8,9%	Délégations de gestion (fonds TPI & baux)	610 666 \$
3,9%	Loisirs et culture - parc linéaire & gares	271 381 \$
1,8%	Politique culturelle (agent et entente de développement)	126 669 \$
0,3%	Loisirs et culture - Contribution à des organismes	23 750 \$
5,4%	Frais de financement et remboursement de la dette	371 485 \$
0,4%	Dépenses d'investissement	26 095 \$
	DÉPENSES TOTALES	6 870 409 \$

Budget TNO 2016

Le budget 2016 pour les TNO présentait une augmentation globale des dépenses de 5,13 %. Ces augmentations étaient notamment justifiées par les travaux de réfection de ponts et traverses dans le cadre de la politique d'utilisation du fonds des TNO, par l'augmentation du coût des services pour la Sûreté du Québec, par l'octroi de subventions à des organismes du territoire ainsi qu'à la conception de matrices graphiques. Malgré cette augmentation des dépenses, la taxe foncière générale était demeurée à 0,40 \$ par 100 \$ d'évaluation alors que la tarification pour la quote-part à la MRC avait été réduite à 26,50 \$/dossier.

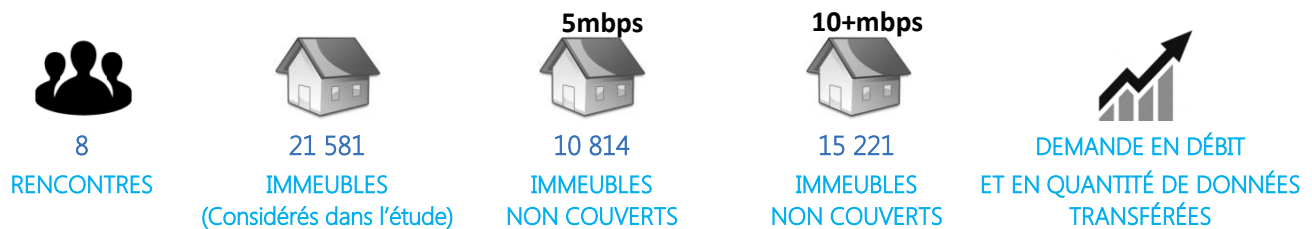
REVENUS		
36,7%	Taxes	290 183 \$
31,2%	Taxes sur immeubles du gouvernement du Québec (compensation)	246 893 \$
2,5%	Services rendus à la MRC - évaluation foncière & baux de villégiature	19 430 \$
1,8%	Transferts de droit (péréquation) - compensation terres publiques	14 100 \$
0,2%	Imposition de droits (permis)	1 200 \$
0,6%	Revenus d'intérêts	5 000 \$
27,1%	Affectations de surplus	214 740 \$
	REVENUS TOTAUX	791 546 \$

DÉPENSES		
18,6%	Administration générale	147 575 \$
2,3%	Évaluation foncière (quote-part MRC)	18 376 \$
6,7%	Sécurité publique - contribution à la sûreté du Québec	52 647 \$
0,3%	Sécurité publique - autres ententes	2 400 \$
12,9%	Transport (réfection de chemins & de ponts)	102 336 \$
5,1%	Hygiène du milieu - entretien des sites	40 627 \$
0,8%	Protection de l'environnement et cours d'eau	6 428 \$
39,2%	Aménagement, urbanisme et zonage	310 165 \$
1,7%	Développement économique et tourisme	13 848 \$
3,4%	Loisirs et culture (exposition archéologique et projets campings)	27 144 \$
8,8%	Dépenses d'investissement (agrandissements LETI & clôture)	70 000 \$
	DÉPENSES TOTALES	791 546 \$

INTERNET HAUTE VITESSE

L'accès à un réseau Internet haute vitesse (IHV) de qualité est un besoin vital pour notre région, que ce soit pour l'enseignement, le travail, le développement économique, la communication ou le divertissement.

Au cours de 2016, la MRC a procédé à la mise à jour de l'étude de disponibilité d'IHV qui avait été déposée en février 2013. Les conclusions démontrent une régression de la couverture disponible selon les besoins actuels de la population. Un comité de travail a donc été mis sur pied et a travaillé tout l'automne sur le développement d'une stratégie pour l'amélioration de la desserte. Une rencontre avec la ministre provinciale de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, Mme Dominique Anglade, s'est tenue le 1^{er} décembre pour présenter les besoins et les enjeux de la MRC ainsi que pour présenter certaines pistes de solutions.



PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Mandataire de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour la livraison des programmes d'aide à la rénovation domiciliaire, la MRC gère une entente à cet effet pour 3 programmes, soit, le programme RénoRégion, le programme d'adaptation de domicile (PAD) et le programme pyrrhotite, un nouveau programme mis en place en 2016. Malheureusement, les besoins dépassent largement les enveloppes disponibles. Des demandes ont été adressées à la SHQ afin d'obtenir davantage de budget, notamment pour les dossiers de pyrrhotite pour lequel la MRC s'est vue accorder seulement un dossier pour la programmation 2016.

PROGRAMME D'ADAPTATION DE DOMICILE



PROGRAMME RÉNORÉGION



FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT

Créée en 1996 grâce à un crédit mis à la disposition de la MRC par Hydro-Québec, la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement a pour but de promouvoir la protection, l'amélioration et la mise en valeur de l'environnement sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle. Ainsi, chaque année, des subventions sont remises pour des projets à caractère environnemental. L'évaluation des projets est effectuée par les membres du conseil d'administration.



10
PROJETS FINANCÉS



10 700 \$
SUBVENTION

Projets 2016

Nom du projet	Promoteurs	Coûts estimés du projet	Subvention accordée
Jardin communautaire à Rivière-Rouge	Comité des Citoyens de Rivière-Rouge	28 572,17 \$	1 500,00 \$
Jardin communautaire de Lac-des-Écorces	Comité des Loisirs de Lac-des-Écorces	2 650,00 \$	700,00 \$
Création de l'inventaire des herbiers du lac Paquet de Rivière-Rouge	Association du lac Paquet de Rivière-Rouge	2 646,00 \$	1 000,00 \$
Un code d'éthique pour tous, volet II	Fédération lausois des associations de lacs	4 800,00 \$	500,00 \$
Protection de nos lacs et nos rives	Association de protection du Petit et du Grand lac du Cerf	7 604,68 \$	1 000,00 \$
Sensibilisation utilisateurs du parcours de canot/kayak à l'écosystème de la « Passe du Violon »	Municipalité de Nominique	5 515,00 \$	1 000,00 \$
Mise à jour des herbiers des lacs Saguy et Allard	Association pour la protection de l'environnement des lacs Saguy et Allard	3 062,50 \$	1 000,00 \$
Protection de l'environnement, des lacs et cours d'eau de la municipalité de Lac-Saint-Paul	Municipalité Lac-Saint-Paul	51 937,00 \$	1 500,00 \$
Diagnose du lac Francis	Municipalité de L'Ascension	3 391,76 \$	1 000,00 \$
Essai et valorisation de la chaux et des engrais minéraux sur les fermes des Hautes-Laurentides, 2e année	Groupe-conseil agricole des Hautes-Laurentides	2 500,00 \$	1 500,00 \$

CARAVANE DE L'ENVIRONNEMENT

L'année scolaire 2015-2016 marquait la 8^e année de déploiement de la Caravane dans les écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN). Pour une 3^e année, la Fondation de la MRC a signé une entente avec le COBALI pour la coordination des activités, permettant d'étendre les activités de la Caravane dans l'Outaouais. Cette entente a été reconduite pour l'année scolaire 2016-2017.

Pour la CSPN, les conférences ont débuté le 2 octobre 2015 et se sont terminées le 1er juin 2016. Durant cette période, la Caravane a visité au total :

- 👁️ 111 groupes de niveau primaire, soit 1 922 élèves;
- 👁️ 14 groupes de niveau secondaire, soit 341 élèves.

Pour la Commission scolaire au Coeur-des-Vallées (Outaouais), les conférences ont débuté le 14 décembre 2015 et se sont terminées le 26 avril 2016. À la fin de la saison, la Caravane y avait rencontré :

- 👁️ 40 groupes de niveau primaire, soit 856 élèves;
- 👁️ Aucun groupe de niveau secondaire.



Liste des thématiques :

Primaire

Préscolaire	Découvrons les êtres vivants!
1re année	Qu'est-ce qu'il y a dans ta poubelle?
2e année	La santé de nos plans d'eau
3e année	La chaîne alimentaire et les habitats fauniques
4e année	Les matières résiduelles : leur trajet et leur impact sur l'environnement
5e année	Les cours d'eau et leur biodiversité
6e année	Les arbres, la forêt et nous

Secondaire

Secondaire 1	L'eau potable, une ressource rare et précieuse
Secondaire 2	L'énergie sous toutes ses formes
Secondaire 3	La pollution et la santé
Secondaire 4	La gestion intégrée de l'eau par bassin versant
Secondaire 5	Le développement régional et l'environnement

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La *Loi sur la qualité de l'environnement* exige que les MRC établissent un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et en fassent la révision tous les 5 ans.

Le rôle d'un PGMR est de :

1. Dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles;
2. Déterminer des orientations et des objectifs en respect de la Politique québécoise;
3. Identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre.

Pour la MRCAL, la mise en œuvre est assurée par les deux régies présentes sur le territoire, soit la régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) et la régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR).

La gestion efficace des matières résiduelles est un enjeu économique important puisque 2 programmes récompensent la bonne performance des municipalités à cet effet :

- ☞ Redevances à l'élimination : montant versé par le MDDELCC aux municipalités pour la mise en œuvre du PGMR.
 - Moins déchets générés = plus d'argent remis aux municipalités
- ☞ Régime de compensation pour la collecte sélective : montant versé par RECYC-QUÉBEC pour financer la collecte des matières recyclables.
 - Plus de matières recyclables récupéré = plus d'argent pour les municipalités
 - Les municipalités les moins performantes se font couper une partie de leur compensation

RÉVISION DU PGMR

Les MRC d'Antoine-Labelle, des Pays-d'en-Haut et des Laurentides ont adopté en 2004 un PGMR. Ainsi, en 2014, d'un commun accord, ces MRC se sont entendues pour élaborer un PGMR conjoint pour les trois territoires en collaboration avec les deux régies. L'année 2016 marque la fin du processus de révision avec l'adoption, le 30 août, du règlement édictant le PGMR révisé, lequel est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

- ☞ 4 rencontres du comité technique;
- ☞ 4 consultations publiques pour l'ensemble du territoire couvert par le PGMR conjoint dont 2 sur le territoire de la MRCAL;
- ☞ 125 personnes ont participé aux consultations;
- ☞ 5 objectifs;
- ☞ 3 orientations;
- ☞ 6 enjeux;
- ☞ 19 mesures.



COUR MUNICIPALE

La cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle a été créée le 20 novembre 2013 suivant l'intention des municipalités d'avoir accès à un tribunal décentralisé, adapté à la réalité de la collectivité et proche du citoyen. La cour municipale a compétence, entre autres, en matière pénale en ce qui concerne les infractions aux différents règlements municipaux (zonage, sécurité, paix, ordre, stationnement et circulation, etc.). Ce service permet aux municipalités de bénéficier d'un outil leur permettant d'assurer une meilleure gestion de leur territoire.

La cour municipale a également compétence quant aux constats émis sur les chemins municipaux par la Sûreté du Québec (SQ) en application à certaines lois québécoises telles, le *Code de la sécurité routière* et la *Loi sur les propriétaires et exploitants de véhicules hors route*.

Depuis le 13 août 2014, la cour municipale est liée par entente avec le ministre de la Justice du Québec et le directeur des poursuites criminelles et pénales quant à la gestion des constats d'infraction émis par la SQ sur les routes numérotées traversant le territoire des municipalités participantes, à l'exception des autoroutes, ce qui augmente le nombre de constats traités.

Finalement, la cour municipale a également compétence relativement aux dossiers en matière civile concernant les recours intentés en vertu d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance de la municipalité pour le recouvrement d'une somme d'argent due, en raison notamment de taxe, licence, tarif, droit, compensation ou permis.

Les auditions de la cour municipale ont lieu à la Salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle et à l'occasion à l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, toujours sous la présidence de l'Honorable Michel Lalande.



24
SÉANCES



1 419
JUGEMENTS



2 846
DOSSIERS OUVERTS



221
DOSSIERS D'URBANISME



28 % (URB)
PAR RAPPORT À 2015 (173)

SUIVI DES CONSTATS ÉMIS

POURSUIVANT	CONSTATS D'INFRACTION ÉMIS			CHEMINEMENT DES CONSTATS			CHEMINEMENT DES DOSSIERS À LA COUR				
	CSR-VHR	RGM	TOTAL	Payés dans 30 jours	Dossiers transférés à la cour	TOTAL	Acquittés / retirés / Annulés	contestés / coupables	Jugements par défaut	Décisions à venir	TOTAL
CHUTE-SAINT-PHILIPPE	10	2	12	9	3	12	1	1	1		3
FERME-NEUVE	41	8	49	31	18	49	4	2	11	1	18
KIAMIKA	4	1	5	4	1	5	0	0	1	0	1
LA MACAZA	10	7	17	10	7	17	1	1	2	3	7
LAC-DES-ÉCORCES	40	2	42	19	23	42	1	3	19	0	23
LAC-DU-CERF	5	2	7	3	4	7	0	0	4	0	4
LAC-SAGUAY	7	5	12	6	6	12	1	0	1	4	6
LAC-SAINT-PAUL	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	0
L'ASCENSION	5	9	14	11	3	14	0	0	0	3	3
MONT-SAINT-MICHEL	3	0	3	1	2	3	0	0	2	0	2
NOMININGUE	32	54	86	42	44	86	9	9	20	6	44
NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN	3	29	32	24	8	32	0	0	5	3	8
NOTRE-DAME-DU-LAUS	10	2	12	9	3	12	0	2	1	0	3
SAINTE-ANNE-DU-LAC	12	0	12	6	6	12	1	1	4	0	6
ST-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES	5	0	5	5	0	5	0	0	0	0	0
RIVIÈRE-ROUGE	248	107	355	170	185	355	19	44	96	26	185
TERRITOIRES NON ORGANISÉS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MRC D'ANTOINE-LABELLE	0	1	1	0	1	1	0	0	0	1	1
PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC	2182	-	2182	1411	771	2182	13	224	474	60	771
TOTAL 2016	2 617	230	2 846	1 762	1 085	2 847	50	287	641	107	1 085

*Le présent rapport d'activité tient compte des données saisies par la cour entre le 1er janvier 2016 et le 9 décembre 2016 et tient compte seulement des infractions commises lors de cette période ainsi que du cheminement des constats pour cette période.

CSR : Code sécurité routière

VHR : Véhicule hors route

RGM : Règlement municipal

CULTURE ET PATRIMOINE

En 2013, la MRC adoptait sa première politique culturelle, outil encadrant les actions en culture sous quatre grandes orientations inspirées des enjeux soulevés par la communauté culturelle et les citoyens, à savoir :

1. L'intervention culturelle et le développement économique;
2. Le soutien à l'action culturelle;
3. La participation de la population à la culture;
4. L'identité culturelle et le rayonnement régional.

Au niveau du développement culturel, le mandat de la MRC consiste à travailler en partenariat avec le milieu culturel et les municipalités afin de mettre en œuvre le plan d'action de façon à maximiser et diversifier l'intervention culturelle sur le territoire tout en respectant les objectifs et orientations déterminés dans la politique culturelle. Un des moyens d'y arriver est de conclure des ententes de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) qui permettent de générer des retombées économiques et sociales positives en culture. À cet effet, 3 ententes étaient en vigueur à la MRC en 2016 :

- 🔗 Entente Villes et village d'art et de patrimoine (MCC) soutenant l'embauche de l'agente de développement culturel;
- 🔗 Entente de développement culturel (MCC) soutenant des initiatives culturelles;
- 🔗 Fonds des Laurentides pour les arts et les lettres (CALQ) soutenant les artistes et organismes professionnels.

L'année 2016 marque la fin de la première entente de développement culturel conclue entre la MRC et le MCC pour les années 2014-2016. Cette entente a permis de soutenir 21 projets durant les 3 dernières années, générant des retombées de l'ordre de 300 000 \$.

Au cours de l'année 2016, la MRC a également participé au chantier de renouvellement de la politique culturelle québécoise en déposant un mémoire mettant en lumière certains des enjeux et des réalités propres au développement culturel sur le territoire. Le mémoire est disponible sur le site web de la MRC.





9

PROJETS RÉALISÉS PAR LA MRC

- ☞ Réfection des panneaux d'interprétation sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord (2014-2015);
- ☞ Ateliers de perfectionnement pour les artistes et une formation en culture (2015-2016);
- ☞ Rencontres culturelles dans les municipalités et parcs régionaux (2015-2016);
- ☞ Acquisitions d'œuvres d'art « Je suis de lacs et de rivières » et « le Roi du Nord » (2015-2016);
- ☞ Inventaire du patrimoine culturel de la MRC d'Antoine-Labelle (2015-2016);
- ☞ Exposition archéologique « 8 000 ans sous vos pieds » (2015-2016);
- ☞ Capsules culturelles vidéo (2016);
- ☞ Portail culturel de la MRC d'Antoine-Labelle (2016);
- ☞ Événement culturel de réseautage et de remise de prix de reconnaissance au milieu culturel (2016).



11

PROJETS SOUTENUS PAR LA MRC RÉALISÉS PAR DES PARTENAIRES

- ☞ Commémorations du 125e anniversaire de décès du curé Antoine Labelle (2014-2016);
- ☞ Baladodécouverte « Où sont passés les draveurs? » (2014-2015);
- ☞ La Route du Lièvre Rouge (2014-2016);
- ☞ Partager la lecture : une passion pour toutes les générations! (2015);
- ☞ Campagne promotionnelle du Festival international de théâtre de Mont-Laurier (2015);
- ☞ Festival interculturel de la Lièvre, volet aîné et famille (2015);
- ☞ Pièce de théâtre jeunesse « François a froid » (2015-2016);
- ☞ Livres en liberté! (2015-2016);
- ☞ La Fiesta musicale villageoise (2016);
- ☞ Le P'tit Train du Nord, un axe de développement pour tous (2016);
- ☞ Conte-moi les Hautes-Laurentides (2016);
- ☞ Intégration d'un volet culturel et patrimonial au circuit d'interprétation (2016).

Par le biais d'autres fonds, la MRC a également soutenu, en 2016, 3 organisations, soit :

Centre d'exposition Mont-Laurier	
Fonctionnement	5 000 \$
Exposition virtuelle dans les écoles (entente avec le CALQ)	5 000 \$
Comité culturel de Rivière-Rouge	4 500 \$
Aventure T et Wow Théâtre (CSPN)	5 000 \$

19 500 \$

Autres réalisations 2016 :



15

MUNICIPALITÉS RENCONTRÉES
(présentation du plan d'action)



3

PARCS RÉGIONAUX RENCONTRÉS
(présentation du plan d'action)



20

ORGANISMES CULTURELS ENTREPRISES CULTURELLES ET ARTISTES RENCONTRÉS



2

RENOUVELLEMENTS D'ENTENTE (MCC ET CALQ)



4

RENCONTRES DU COMITÉ



4

REMISE DE PRIX

SÉCURITÉ INCENDIE

La *Loi sur la sécurité incendie*, impose aux MRC la responsabilité d'élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) afin de mieux encadrer et d'améliorer la prévention, l'intervention et la planification en matière de sécurité incendie sur leur territoire de compétences.

Entrée en vigueur le 3 juin 2005 et ayant un horizon de cinq ans, le SCRSI de la MRC est en processus de révision. Au cours de 2016, la compilation des statistiques a été complétée et l'ensemble des plans de mise en œuvre locaux a été adopté par les 17 municipalités du territoire.

Dans la foulée de la révision du SCRSI, nous avons été à même de constater certaines difficultés et/ou enjeux en matière de sécurité incendie. Une première réflexion quant aux possibilités de regroupement de service incendie a donc été entamée. D'ailleurs, une demande d'aide financière pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie a été déposée au MAMOT le 16 décembre 2016.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL

Le ministère de la Sécurité publique a mis sur pied, en 2014, un programme d'aide financière afin de soutenir les municipalités disposant principalement de pompiers volontaires ou à temps partiel pour la formation afin que les services incendie disposent de pompiers qualifiés. Puisque la sécurité incendie au Québec est planifiée au niveau régional, la MRC est responsable du traitement des besoins et demandes formulés par les municipalités. La MRC reçoit également les subventions du ministère qu'elle redistribue ensuite aux municipalités selon les relevés établis par le ministère. La MRC ne coordonne toutefois pas la formation.

Pour la deuxième année du programme, soit du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016 :



15 723,33 \$

REMIS FORMATIONS COMPLÉTÉES



13 000 \$

RÉSERVÉS POUR LE DÉPART DE COHORTES POMPIER 1

AUTRES RESPONSABILITÉS

VENTE POUR TAXES

En vertu du code municipal du Québec, la MRC procède à la vente d'immeubles pour non-paiement des taxes pour les municipalités situées sur son territoire, à l'exception de la Ville de Mont-Laurier. Comme requis par la loi, c'est la municipalité qui dresse, dans un premier temps, la liste des propriétés qui seront mise en vente. La MRC agit à titre de mandataire dans tout le processus de mise en vente. La vente s'est tenue le 12 mai 2016 à 10 h dans la salle des préfets de la MRC.



41

DOSSIERS MIS EN VENTE



13

PROPRIÉTÉS VENDUES

SOUTIEN AUX ORGANISMES

Chaque année, la MRC soutient divers projets et diverses organisations locales, régionales et supra-régionales via les différents fonds disponibles, tant par le budget de la MRC que par le budget des Territoires non organisés.

Contributions/Subventions 2016 de la MRC et des TNO, excluant les projets culturels

Bureau du cinéma et de la télévision de la région des Laurentides	3 250 \$
Conseil régional de développement social des Laurentides	1 500 \$
Comité du bassin versant de la Rivière du Lièvre	8 000 \$
Conseil régional en environnement des Laurentides	5 000 \$
Organisme de bassin versant des rivières rouge, petite nation et saumon	1 000 \$
Fondation de la MRCAL pour l'environnement	7 000 \$
Caravane de l'environnement	22 000 \$
Plan de développement de la zone agricole	50 000 \$
Signature Bois Laurentides (diagnostic forêt mixte)	50 000 \$
Table forêt Laurentides	500 \$
Parc régional Poisson Blanc	50 000 \$
Parc régional Montagne du Diable	50 000 \$
Parc régional Réservoir Kiamika	55 000 \$
Transport adapté et collectif Antoine-Labelle	17 000 \$
Maison Lyse-Beauchamp	9 000 \$
Comité action-persévérance	10 000 \$
Fondation de l'hôpital de Rivière-Rouge (scanner)	35 209 \$
Société d'aménagement et de gestion environnementale 31 miles	500 \$
Bureaux d'information touristique	14 000 \$
Programmes des ponts et traverses	24 337 \$
Entretien des chemins	37 336 \$
Total	413 296 \$



21

ORGANISMES ET



413 296 \$

REMIS EN CONTRIBUTION

RENCONTRE ET SOUTIEN AUPRÈS DES MUNICIPALITÉS

Chaque année, la MRC tient quelques séances d'information et de formation ponctuelles afin de soutenir les acteurs municipaux. Pour 2016:

- ☞ Planification de la formation *Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme*;
- ☞ Rencontre annuelle avec les officiers municipaux en bâtiments et en environnement;
- ☞ Rencontre automnale avec les secrétaires-trésoriers/directeurs généraux;
- ☞ Formation destinée aux employés municipaux sur la cour municipale et les compétences municipales en matière d'environnement, de nuisances et d'insalubrité;
- ☞ Rencontre d'information sur le Règlement régissant les matières résiduelles;
- ☞ Tenue d'une rencontre d'information destinée aux employés municipaux sur le règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau.



OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION

Le 10 juin 2016, le gouvernement adoptait le projet de loi 83 intitulé *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* concernant notamment le financement politique. Un des objectifs visés par cette adoption est de réduire le nombre d'offices municipaux d'habitation (OMH) sur l'ensemble du territoire québécois par le biais de regroupements. Les regroupements peuvent se faire de deux façons, soit :

- ☞ Regroupement par déclaration de compétence à la MRC;
- ☞ Regroupement de plusieurs OMH sur un territoire.

La MRC accompagne les municipalités et OMH dans ce dossier afin de déposer un projet de regroupement avant la date butoir fixée par le gouvernement, soit le 30 juin 2017. Deux rencontres avec les acteurs municipaux concernés et les acteurs des OMH se sont tenues le 14 novembre et le 5 décembre afin, entre autres, de présenter le projet de loi 83 et consulter ces derniers sur leurs réalités et leurs perspectives face à ce projet de loi.



7

MUNICIPALITÉS
DISPOSENT D'UN OMH



149

LOGEMENTS DESTINÉS
AUX PERSONNES ÂGÉES



60

LOGEMENTS DESTINÉS
AUX FAMILLES

PARC LINÉAIRE « LE P'TIT TRAIN DU NORD »

Le parc régional linéaire le « P'tit train du Nord » a été inauguré en 1996 après l'abandon de la ligne ferroviaire par le Canadien Pacifique en 1989 et est connu comme un équipement suprarégional, s'étendant de Bois-des-Fillion à Mont-Laurier. Il est également inscrit dans le réseau cyclable de *La route verte*. En 2003, la MRC a procédé à l'asphaltage des 88 km de voies situées sur son territoire.



L'emprise du parc linéaire est occupée par différents ouvrages et équipements qui appartiennent aux propriétaires limitrophes à l'emprise. Ces occupations, qui datent parfois de l'ère du chemin de fer, sont régies par des permissions d'occupation. À l'été 2016, la MRC a repris la gestion des permissions d'occupation sur le parc linéaire qui autrefois étaient administrées par la Corporation du parc linéaire Le P'tit train du Nord.

La MRC a également repris l'entretien du parc et, à cet effet, elle a notamment procédé à l'embauche de 2 journaliers. Aussi, afin d'assurer la pérennisation de cet équipement, des travaux de réfection et d'entretien ont été réalisés à l'automne sur la section comprise sur le territoire de la MRC. Les travaux touchaient notamment le changement de plusieurs ponceaux et la préparation de la fondation du parc en prévision du resurfaçage. Ces travaux représentent un investissement majeur sur le parc linéaire et mettent à contribution le programme de la Route Verte, le Fonds de développements des territoires et le programme fédéral PIC 150.

Enfin, rappelons qu'en période hivernale, la section Antoine-Labelle du parc linéaire constitue un tronçon important du réseau provincial de sentiers de motoneige (TQ-63), offrant ainsi un accès touristique privilégié pour la région. À cet égard, la MRC doit donc coordonner, avec les clubs utilisateurs, les modalités d'utilisation du parc, et ce, afin d'assurer la sécurité des utilisateurs et la pérennité des infrastructures.





38 000

PASSAGES

(Compteur de Mont-Laurier)



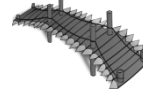
600 000 \$

TRAVAUX D'ENTRETIEN
ET RÉPARATION



426 000 \$

FINANCÉS PAR LE
PIC 150



31

PONCEAUX
REPLACÉS



1.5 KM

DE FONDATION DU
PARC RÉHABILITÉE

- ☞ Programme d'entretien à long terme et 2 employés à l'entretien;
- ☞ Réflexions relatives au financement de l'entretien des infrastructures du parc;
- ☞ Activités/événements : 20^e anniversaire (11 sept.), Marathon Desjardins de la vallée de la Rouge (9 oct.), « Réfléchissons ensemble : incubateur de projets » initié et animé par le Département d'architecture de paysage de l'Université de Montréal (1^{er} nov.);
- ☞ Soutien constant aux municipalités limitrophes.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

La MRC, c'est une équipe de 45 personnes, dynamiques et professionnelles, pour concrétiser l'atteinte de ses mandats et de ses objectifs ainsi que pour relever les défis qui se présentent à elle.

Faits saillants 2016 :

- ☞ Changement au sein de la direction générale;
- ☞ Renouvellement et signature de la convention collective en vigueur du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019;
- ☞ Renouvellement des contrats du personnel-cadre;
- ☞ Santé et sécurité au travail :
 - Formation SIMDUT 2015;
 - Formation sur l'abattage manuel d'arbres;
- ☞ 4 rencontres du comité relations de travail;
- ☞ 5 rencontres du comité de gestion;
- ☞ Adoption du nouveau code d'éthique (règlement 454).



Les activités et responsabilités du service de l'aménagement du territoire (SAT) couvrent un large éventail de domaines touchant directement ou indirectement au façonnage de notre milieu de vie. Ainsi, les décisions, orientations et actions menées par le SAT nous apparaissent comme étant tout aussi importantes les unes que les autres et dessinent, en quelque sorte, le paysage de notre territoire et son avenir. À cet égard, le rôle du SAT s'avère principalement d'alimenter et d'éclairer les décideurs afin de faire des choix viables qui assureront un développement efficient, durable et propre aux éléments caractérisant notre région et aux habitants qui la composent.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR)

Le premier schéma d'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur en 1988 et le second en 1999. Au cours des années, des modifications y ont été apportées afin de prendre en considération l'évolution de l'occupation du territoire. Le schéma est un outil important dans l'aménagement du territoire puisqu'une obligation de conformité à ce dernier est nécessaire dans la mise en place des outils urbanistiques (plans et règlements d'urbanisme) par les municipalités.



Depuis 2012, la MRC a entamé la révision de son schéma d'aménagement de 2^e génération. L'année 2016 est marquée par la poursuite de la rédaction du schéma d'aménagement et de développement de 3^e génération (SADR3), notamment par l'élaboration des chapitres portant sur les grandes orientations d'aménagement, le concept d'organisation spatiale, la gestion de l'urbanisation et les grandes affectations du territoire. Conjointement à ces travaux, ont eu lieu :

- 10 rencontres ponctuelles avec les municipalités sur la délimitation des périmètres d'urbanisation;
- 1 consultation municipale sur les 4 premiers chapitres rédigés;
- 2 rencontres avec le comité d'experts;
- 2 rencontres interministérielles.



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)

Lancé en avril 2015, l'objectif de ce plan est de mettre en valeur les activités et le potentiel de la zone agricole tout en favorisant un développement responsable et durable sur le territoire. La concertation entre la MRC, le CLD d'Antoine-Labelle et la SADC d'Antoine-Labelle a permis l'embauche d'une ressource dédiée à la mise en œuvre de ce plan.



24

ACTIONS EN COURS DE
RÉALISATION



115

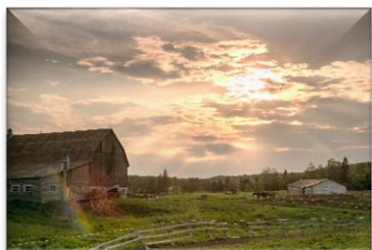
MEMBRES
Communauté agricole
Hautes-Laurentides



60

PARTICIPANTS ACTIFS
sur les 115 membres

- Accompagnement d'une candidature au Programme d'aide au démarrage de producteurs d'œufs (aide obtenue);
- Animation de cellules de développement telles que l'asclépiade;
- Rencontres ponctuelles de producteurs et d'aspirants pour les projets de mises en valeur.



ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT, D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE

Depuis plus de 20 ans existe une entente ayant pour objet la réalisation de travaux spécifiques par l'octroi de mandats par les municipalités à la MRC.

- 8 mandats de modifications réglementaires pour le compte de 6 municipalités;
- 2 municipalités ayant acquis une banque d'heures pour soutien urbanistique;
- Refontes administratives des règlements d'urbanisme : 1 terminée et 2 en cours;
- Travaux géomatiques : mise à jour et ajout de données en ligne (zonage, zones inondables, etc.).

RÈGLEMENTATIONS RÉGIONALES

La *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) de même que la *Loi sur les compétences municipales* (LCM) reconnaissent la compétence des MRC face à certains éléments et autorisent celles-ci à se doter d'un cadre réglementaire régional dans des domaines de nature régionale. La MRCAL possède actuellement deux règlements à portée régionale applicable sur l'ensemble de son territoire. Par ailleurs, en 2016, 11 certificats de non-contravention à la réglementation régionale ont été émis pour la réalisation de divers projets sur le territoire.



RÈGLEMENT RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE (OBLIGATION DE LA LCM)

Le règlement 310 a pour principal objet de régir toute matière relative à l'écoulement des eaux situées sur le territoire de tenure privée de la MRC. Une *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC* a été adoptée en novembre 2008 mettant en place le cadre d'intervention auprès des employés désignés. Finalement, une *Entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage* est renouvelée aux trois ans. Cette entente encadre les services de gestion de certains travaux et d'application des règlements relatifs aux cours d'eau que la municipalité fournit à la MRC.

- 🌀 Soutien technique dans les dossiers majeurs nécessitant une intervention et un suivi;
- 🌀 Soutien aux municipalités et accompagnement terrain : plus de 30 visites dans 12 municipalités.



13

INTERVENTIONS DE NETTOYAGE



4

DEMANDES D'INTERVENTIONS
(3 entretiens et 1 aménagement)

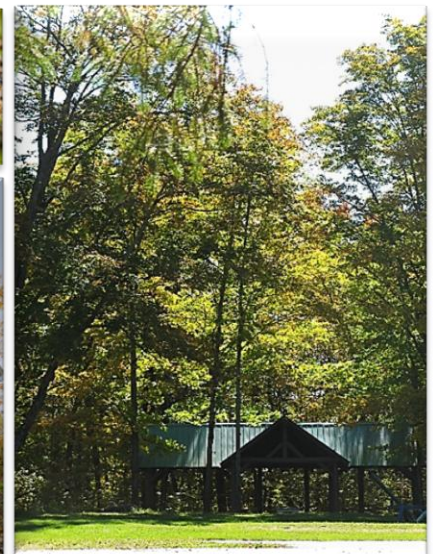
RÈGLEMENT RÉGIONAL SUR L'ABATTAGE D'ARBRES EN FORÊT PRIVÉE

Afin d'assurer la protection du couvert forestier et de favoriser l'aménagement durable de la forêt, la MRC applique le règlement #296 relativement à l'abattage d'arbres en forêt privée.

- 🌀 Activités régulières d'inspection et de détection des contrevenants;
- 🌀 Plus de 100 permis émis en 2016 (représentant quelques milliers de mètres cubes de bois destiné aux entreprises locales et régionales);
- 🌀 Émission de constats et d'avis d'infraction, au besoin;
- 🌀 Soutien à la gestion forestière des TPI.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

En vertu d'ententes conclues avec le gouvernement du Québec, les MRC ont acquis, au fil des années, plusieurs responsabilités relatives à la gestion des terres publiques et aux ressources qu'on y retrouve. De telles délégations de gestion permettent non seulement de rapprocher le service aux citoyens, mais également d'orienter les choix et décisions selon les particularités régionales.



CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE SUR LES TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI)

Le 26 mai 2000, la MRC d'Antoine-Labelle se voyait confier par le gouvernement la gestion des terres publiques intramunicipales sur son territoire. Cette entente de gestion prévoit la délégation de la gestion foncière et forestière de terres publiques libres de droits forestiers en milieu municipal. Un fonds de mise en valeur a été créé et recueille les bénéfices tirés des redevances ou autres activités réalisées sur ces territoires.

- 🌀 Gestion régulière des droits existants (20 baux, permis, autorisations, etc.);
- 🌀 Travaux forestiers annuels : récolte de plus de 7 000 m³ pour la saison de récolte 2015-2016 acheminés aux usines locales et régionales;
- 🌀 Planification de projets de mise en valeur de lots de villégiature : inventaire et analyse de sites potentiels;
- 🌀 Projet de plantes de rive : entretien des plants de myrique baumier;
- 🌀 4 rencontres du comité TPI;
- 🌀 Élaboration des Plans d'aménagement forestier intégré tactique (PAFI-T) et opérationnel (PAFI-O) applicables au TPI;
- 🌀 Rapport annuel technique et financier (RATF).

DÉLÉGATION DE GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURE, DU SABLE ET DU GRAVIER

En juin 2010, la MRC signait une entente avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) confiant de nouvelles responsabilités à la MRC, soit la gestion foncière (baux de villégiature) et la gestion du sable et du gravier (carrières-sablières) situés sur les terres publiques. Ce type de gestion permet à la MRC d'accroître son autonomie quant au développement et à la mise en valeur du territoire, mais également de conserver une partie des revenus générés par les droits octroyés. Ces revenus peuvent par la suite être utilisés à la mise en œuvre de divers projets de mise en valeur sur le territoire public.

- 🌀 Gestion quotidienne et administrative de plus de 760 baux de villégiature;
- 🌀 Gestion des occupants sans droits (OSD) : 32 dossiers non fondés, 170 dossiers actifs dont 94 transférés au MERN pour régularisation;
- 🌀 Gestion des baux de sable et de gravier en territoire public : 83 baux non exclusifs et 2 baux exclusifs actifs;
- 🌀 Planification de projets de mise en valeur de lots de villégiature : inventaire et analyse de sites potentiels;
- 🌀 Analyse des impacts des nouvelles lignes directrices du MERN.

PARCS RÉGIONAUX

L'exploitation des parcs régionaux situés sur les terres du domaine de l'État se fait en vertu d'une entente générale d'exploitation signée avec le ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles (MERN), le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte aux Changements Climatiques (MDDELCC) et le ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT). Cette entente permet à la MRC de gérer les opérations récréatives du parc en question. Par ailleurs, des ententes de gestion foncière peuvent également s'ajouter pour certaines portions de parcs où des activités plus intensives sont prévues. La MRC pourra alors y gérer les droits relatifs à l'occupation de ces terres (ventes, locations).

De façon générale, la MRC doit, pour les trois parcs actuellement sous sa gouverne :

- ☞ S’assurer du respect du contenu des ententes;
- ☞ Approuver les rapports et les planifications annuels de chacun des parcs;
- ☞ Participer au conseil d’administration des organismes gestionnaires;
- ☞ Faire le lien entre ces organismes, les municipalités concernées et les ministères impliqués;
- ☞ S’assurer du suivi de la planification prévue au Plan d’aménagement et de gestion (PAG) du parc;
- ☞ Offrir un soutien technique en géomatique et cartographie.

Quelques statistiques des parcs régionaux

	Poisson Blanc	Montagne du Diable	Réservoir Kiamika
Création du parc	2007	2011	2012
Génération du PAG et année d’application	PAG 2 – 1/5	PAG 1 – 5/5	PAG 1 – 5/5
Jours/visites tarifés 2016/2015	13 091/10 340	7 305/4 705	12 180/10 600 (incluant clients des entreprises privées)
Réservations totales 2016/2015	2 197/1 604	5 000/4 025	1 375/910
Activités/événements (implication du parc dans la communauté)	La petite rue en fête Aquathlon Fête des couleurs / course des Coureurs en canots de la Lièvre Hiver en fête	Festival Ski et raquettes Table forêt Festival Santé Projet de réinsertion sociale avec Zone-Emploi	Journée découverte des îles Randonnées guidées Partenariats entreprises locales Hébergement alternatif
Principale(s) réalisation(s) en 2016	12 km de sentiers Forfaitisation Agrandissement du stationnement Fermeture de sites de camping précaires Présence accrue sur les médias sociaux	Circuit d’interprétation Réservation en ligne Finalisation des travaux au village des bâtisseurs Sentiers de vélo de montagne	Rénovations au pavillon d’accueil Développement d’une aire d’accueil et de mise à l’eau – pointe du sud Accueil mobile



PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

Bénéficiant d'une aide financière de la part du ministère des Transports (MTQ), la MRC s'est engagée, en 2015, dans le processus de production d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL). Le PIIRL est un outil de planification faisant le lien entre la priorisation des travaux et la hiérarchisation du réseau routier local qui tient compte de données socioéconomiques, de l'état du réseau et du niveau de service souhaité. Le PIIRL a pour objectif principal le maintien et l'amélioration de l'état et du niveau de service des infrastructures routières locales de niveaux 1 et 2. L'exercice consiste en fait à identifier, prioriser et planifier un ensemble de travaux qui permettra de maintenir ce niveau de qualité.

Pour ce faire, la MRC a dû identifier 25 % du réseau routier local, soit plus de 330 km qu'elle jugeait prioritaires et essentiels au développement et à la vitalité du territoire de la MRC. Quatre critères ont servi à établir la priorisation du réseau à inclure au PIIRL à savoir, Tourisme et villégiature (40 %), Mobilité des transports (30 %), Services à la communauté (15 %) et Industriel (15 %).

- ☞ Hiver : présentation et adoption du réseau routier local priorisé selon les critères établis, lequel totalise 331 km;
- ☞ Été : réalisation de travaux d'auscultations et d'inspections afin de dresser un bilan de l'état du réseau et poser un diagnostic;
- ☞ Automne : adoption par la MRC du PIIRL, soit la liste des actions prioritaires par municipalité accompagnée d'un coût prévisionnel et envoi au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).



Processus d'élaboration du PIIRL



GÉOMATIQUE ET CARTOGRAPHIE

La géomatique et cartographie est un secteur en constante croissance. Le développement des outils technologiques et la panoplie de données disponibles facilitent au quotidien le travail effectué par les professionnels de la MRC et des municipalités. Tous les services de la MRC sont appelés à obtenir ce soutien, que ce soit par la création/modification de couches de données mises en ligne sur SIGim Web, la mise à jour des matrices graphiques municipales ou la production de plans relatifs à la sécurité incendie. Plus particulièrement pour le Service de l'aménagement du territoire, on recense pour 2016 :

- 14 municipalités ayant de l'information cartographique en ligne;
- Réalisation de travaux pour les municipalités ainsi que pour la clientèle ponctuelle;
- Soutien aux activités du service : registre des occupants sans droits et base de données cartographique l'accompagnant, plans pour les projets entourant le PDZA, système de localisation en forêt pour les TNO, etc.

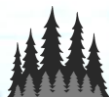
TERRITOIRES NON ORGANISÉS

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC agit au même titre qu'une municipalité locale dans les territoires non municipalisés. À ce titre, le rôle du service de l'aménagement du territoire comprend :

- Application de la réglementation d'urbanisme / Inspection et visite terrain sur un territoire de plus de 10 000 km²;
- Coordination, inspection, gestion et entretien des neuf (9) LETI (lieux d'enfouissement en territoire isolé) et cinq (5) lagunes de boues de fosses septiques (adjacents aux LETI). Un agrandissement du dépôt Gens-de-Terre a été réalisé à l'automne et sa durée de vie est estimée à 20 ans;
- Collaboration avec le MFFP dans l'encadrement réglementaire des territoires fauniques structurés (ZECs et Pourvoires);
- Suivi régulier et relevés sur les fermetures de ponts et de chemins par le MFFP;
- Fonds des chemins : participation financière pour la réfection et l'entretien du réseau multiresources stratégique;
- Système de localisation en forêt : plus de 700 étiquettes de localisation ont été transmises. Une forte participation de la clientèle visée (détenteurs de baux de villégiature et de camp de trappe) a été recensée. La seconde phase du projet est l'identification et l'installation de bornes d'évacuation. Les sites potentiels ont été inventoriés et des validations restent à faire.



200
VISITES



28
SEMAINES EN FORÊT



74
PERMIS

Suite au changement de gouvernance régionale et l'abolition des Conférences régionales des Élus qui en découle, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a conclu une entente de délégation avec les MRC concernées par le territoire forestier public régional. Les conseils des MRC d'Antoine-Labelle, d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut ont mandaté la MRCAL à titre de MRC responsable de cette délégation pour la région des Laurentides.

Afin de conserver l'expertise en place sur son territoire, la MRCAL a mis en place le service de gestion intégrée des ressources naturelles le 25 août 2015, prenant ainsi en charge le mandat dévolu par le MFFP concernant la coordination des travaux des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) mises en place dans le cadre de la refonte du régime forestier entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013.

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

En vertu de l'entente de délégation signée avec le MFFP le 16 octobre 2015, le PADF, qui remplace le *Programme de développement régional et forestier*, délègue à la MRC d'Antoine-Labelle des responsabilités qu'elle doit assurer pour l'ensemble des Laurentides, soit :

- ☞ Contribuer au processus d'élaboration et de consultation des plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) en appuyant, notamment, le fonctionnement des tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT);
- ☞ Favoriser l'acquisition de connaissances et la documentation des différents enjeux régionaux et locaux;
- ☞ Financer des travaux d'aménagement forestier (volet interventions ciblées du PADF).

La durée du programme est du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2018 et il vise à :

- ☞ Préciser les intérêts, les valeurs, les besoins et les attentes de la population et des communautés autochtones à l'égard de la gestion et de l'aménagement durable des forêts du Québec;
- ☞ Confier aux MRC d'une même région des responsabilités permettant d'appuyer le fonctionnement des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) et la mise en œuvre de projets spécifiques à cet égard;
- ☞ Investir dans la diffusion du savoir-faire en aménagement forestier et en transformation du bois en soutenant et en accompagnant les initiatives et en favorisant l'organisation.

TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TGIRT)

La planification des activités d'aménagement forestier se réalise à l'échelle de l'unité d'aménagement forestier (UA). Une table locale de GIRT est mise en place pour chaque UA dans le but d'assurer la prise en compte, dans la planification forestière, des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes touchés par les activités d'aménagement forestier. Ces tables doivent fixer les objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et convenir des mesures d'harmonisation des usages.

Toute mesure d'harmonisation opérationnelle est convenue dans une entente entre les utilisateurs concernés. Elle prévoit les mesures d'harmonisation à appliquer sur le terrain par les intervenants concernés par l'entente. Elle doit

respecter les consensus établis par l'entente et ceux établis à la TGIRT. Elle vise à permettre une latitude opérationnelle pour s'adapter aux conditions propres à chaque chantier.

Le territoire de la région des Laurentides est découpé en deux TGIRT (Sud et Nord) correspondant aux unités d'aménagement (UA) du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). La TGIRT Sud regroupe les UA 064-52 et 061-51, la TGIRT Nord les UA 064-51 et 061-52.



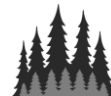
10

RENCONTRES DES TGIRT
NORD ET SUD



99

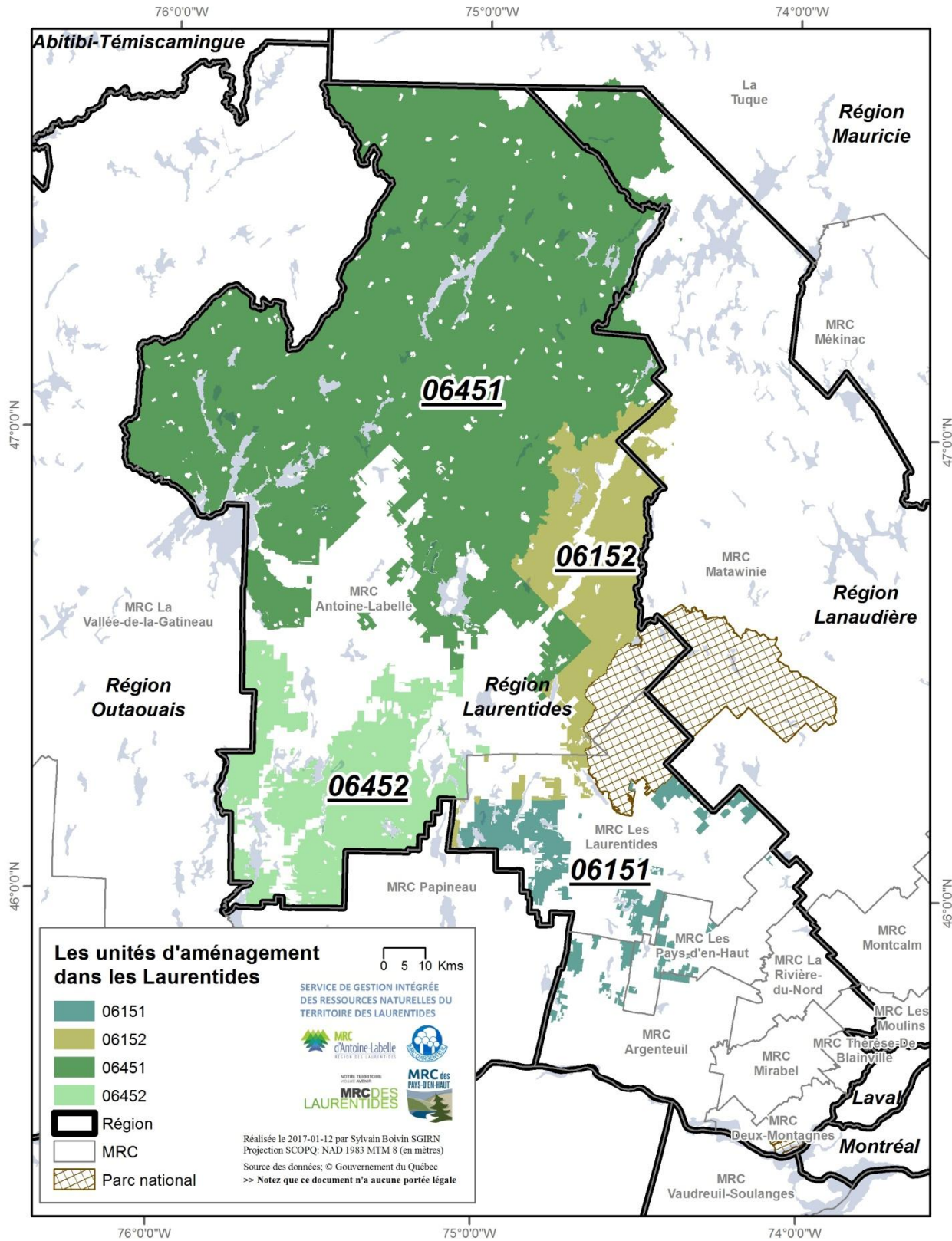
CHANTIERS DE RÉCOLTE
ONT FAIT L'OBJET D'HARMONISATION



+ de 100

AUTRES CHANTIERS
ONT ÉTÉ PRÉSENTÉS





CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR LA PLANIFICATION FORESTIÈRE

À titre de responsable de la délégation du MFFP pour la région des Laurentides, la MRC d'Antoine-Labelle organise et mène des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré tactiques (PAFI-T) et les plans d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFI-O) préparés par le ministère pour chaque unité d'aménagement (UA).

La consultation publique permet de prendre en compte les intérêts et les préoccupations des personnes intéressées par l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État et de se prononcer sur les objectifs locaux d'aménagement durable des forêts (OLA), ainsi que sur les mesures d'harmonisation des usages dans une optique d'aménagement intégré.

Le plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFI-T), entré en vigueur en 2013, est révisé tous les 5 ans et contient notamment :

- ☞ Les possibilités forestières par essence et par groupe d'essences;
- ☞ Les objectifs d'aménagement et de production de la matière ligneuse;
- ☞ Les stratégies d'aménagement forestier;
- ☞ Les mesures d'harmonisation et de cohabitation;
- ☞ La localisation des secteurs qui seront soumis à une intensification de la production ligneuse;
- ☞ Les principales infrastructures projetées.

Le plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFI-O) est mis à jour au besoin, notamment pour y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention où sont planifiés, conformément au PAFI-T :

- ☞ La récolte des bois;
- ☞ La réalisation d'autres activités d'aménagement forestier (notamment les travaux sylvicoles non commerciaux);
- ☞ Les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministre.

Après chaque consultation, la MRC doit publier un rapport concernant les commentaires reçus et les solutions proposées pour concilier les divergences de points de vue.

2 consultations publiques se sont tenues en 2016. En mars pour les UA 64-51, 64-52 et 61-52, puis en novembre et décembre pour l'unité d'aménagement 61-51.

INTERVENTIONS CIBLÉES

La MRC assure l'administration et le suivi du volet Interventions ciblées (travaux d'aménagement forestier) du PADF. Les objectifs du volet interventions ciblées du PADF sont de :

- ☞ Réaliser des travaux d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales ou sur les terres privées appartenant à des producteurs forestiers reconnus;
- ☞ Soutenir la réalisation des travaux associés à la voirie multiusages sur les terres publiques;
- ☞ Accompagner les initiatives et soutenir l'organisation de différentes activités visant à favoriser l'aménagement forestier et la transformation du bois.



1

APPEL DE DOSSIERS
TERRITOIRE DES LAURENTIDES



17

PROJETS RETENUS
DANS LES LAURENTIDES



571 000 \$
ENVELOPPE
RÉGIONALE



325 000 \$
RÉSERVÉ À LA
MRCAL

AUTRES MANDATS

ACÉRICULTURE

Le comité sur le développement de l'industrie régionale acéricole a comme mandat de doter le milieu des MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides d'une stratégie de développement de l'acériculture et de convenir d'un objectif réalisable de la croissance de la production acéricole sur un horizon 2016-2021.

Les objectifs du comité sont de :

- ☞ Consolider les entreprises existantes en augmentant le nombre d'entailles par entreprises;
- ☞ Accroître l'efficacité des entreprises existantes;
- ☞ Soutenir le développement de nouvelles entreprises.

Faits saillants 2016 :

- ☞ Réalisation d'un inventaire des sites à potentiels
- ☞ Révision des critères de sélection



3

RENCONTRES DU COMITÉ



49

ENTREPRISES SUR LE
TERRITOIRE PUBLIC



550 000

ENTAILLES
CONTINGENTÉES



80 000

NOUVELLES ENTAILLES
ANTICIPÉES SUR LE TERRITOIRE PUBLIC

COMITÉ RÉGIONAL SUR LES AIRES PROTÉGÉES

Actuellement, 1805 km² du territoire de la région des Laurentides est inscrit au registre des aires protégées. Le comité régional sur les aires protégées a pour mandat d'analyser les divers scénarios proposés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en collaboration avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et de recommander diverses alternatives en fonction des impacts et/ou bénéfiques anticipés des scénarios proposés. Le comité émet des recommandations à la MRC. Le comité a temporairement cessé ses activités dans le contexte de l'abolition des Conférences régionales des élus (CRÉ). La MRC a recréé le comité et relancé les travaux.

Une rencontre s'est tenue le 12 octobre 2016 en plus de diverses rencontres techniques tenues sur des territoires d'intérêt. Des travaux sont actuellement en cours concernant les limites finales des six réserves de biodiversités et aquatiques décrétées. D'autres travaux concernant l'analyse des projets d'ajout sont en cours avec divers groupes de travail.



8,02 %

TERRITOIRE DES LAURENTIDES
DÉJÀ EN AIRES PROTÉGÉES

12 %

DU TERRITOIRE PUBLIC
A DÉJÀ UN STATUT D'AIRES PROTÉGÉE

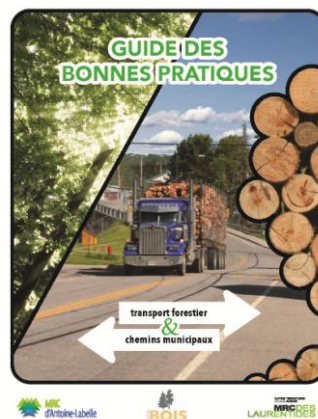


890 KM²

PROPOSITION DU MDDELCC
D'AJOUTER EN NOUVELLES AIRES PROTÉGÉES

GUIDE DES BONNES PRATIQUES SUR LE TRANSPORT FORESTIER SUR LES CHEMINS DE COMPÉTENCE MUNICIPALE

Les MRC d'Antoine-Labelle et des Laurentides, en collaboration avec Signature Bois Laurentides, un regroupement d'industriels forestiers, ont convenu de se doter d'un guide de bonnes pratiques dont l'objectif est d'entretenir de bonnes relations entre l'industrie forestière et les municipalités locales concernées par le transport forestier sur les chemins municipaux. Ce guide a été publié au mois de septembre et a fait l'objet d'une diffusion auprès des municipalités, membres des TGIRT et des ministères concernés.



Le service d'évaluation compte actuellement 14 employés, et partage les services de 3 autres employés avec le service de l'aménagement du territoire. En 2016, 3 nouveaux employés sont venus se greffer à l'équipe déjà existante, ces derniers renforcent l'équipe terrain du service d'évaluation.

L'année 2016 se termine avec le transfert complet des dossiers (bâtiments) débuté il y 4 ans, suite à la modernisation complète du système d'évaluation exigé par le MAMOT. Ce projet fut d'envergure et exigeant dus aux nombreuses données à valider et à l'exactitude des valeurs à déposer pour les rôles qui sont entrés en vigueur durant cette même période.



35 427
DOSSIERS



4 431
VISITES EN 2016



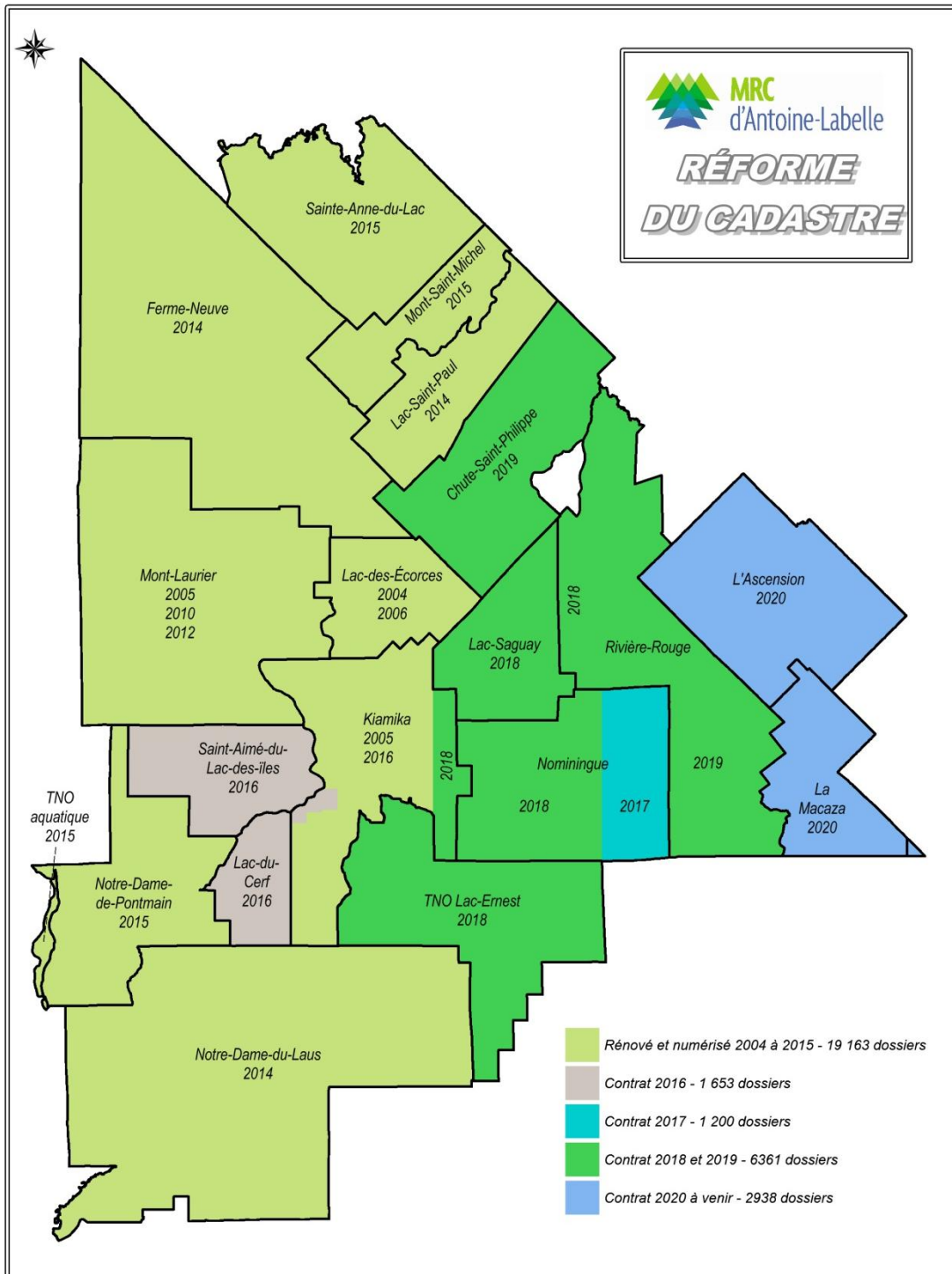
9 765
CERTIFICATS TRAITÉS

STATISTIQUES DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

MUNICIPALITÉS	Nombre de dossiers	Année du rôle	Nombres de visites effectuées en 2016	Nombres de certificats 2016	Variations en cours d'année déc. à déc.
79 065 Chute-Saint-Philippe	1 273	3 ^e année	176	232	1 768 200 \$
79 097 Ferme-Neuve	2 132	1 ^{ère} année	245	430	3 495 500 \$
79 025 Kiamika	800	3 ^e année	87	143	808 300 \$
79 050 L'Ascension	1 476	3 ^e année	151	285	972 200 \$
79 047 La Macaza	1 445	1 ^{ère} année	154	249	959 600 \$
79 078 Lac-des-Écorces	2 337	2 ^e année	274	831	1 823 900 \$
79 015 Lac-du-Cerf	780	3 ^e année	116	258	1 073 300 \$
79 060 Lac-Saguay	948	1 ^{ère} année	88	170	921 100 \$
79 105 Lac-Saint-Paul	884	1 ^{ère} année	136	164	1 064 400 \$
79 088 Mont-Laurier	7 343	2 ^e année	861	2 386	13 896 700 \$
79 110 Mont-Saint-Michel	632	3 ^e année	127	244	563 300 \$
79 030 Nomingue	4 013	3 ^e année	271	559	4 771 100 \$
79 010 Notre-Dame-de-Pontmain	1 406	1 ^{ère} année	331	1 856	3 009 300 \$
79 005 Notre-Dame-du-Laus	3 018	3 ^e année	601	573	9 533 700 \$
79 037 Rivière-Rouge	4 190	1 ^{ère} année	512	793	6 596 100 \$
79 022 Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles	890	2 ^e année	85	189	988 400 \$
79 115 Sainte-Anne-du-Lac	818	1 ^{ère} année	86	266	23 200 \$
NR790 Territoires non municipalisés	1 042	1 ^{ère} année	130	137	352 300 \$
	35 427		4 431	9 765	52 620 600 \$

RÉFORME CADASTRALE

Depuis 1992, le MAMOT a entrepris la réforme du cadastre québécois dans le but d'obtenir un nouveau cadastre complet, fiable, informatisé et constamment mis à jour. La MRC reçoit des mandats de réforme du cadastre chaque année. Le service d'évaluation a traité trois mandats suite à la réforme cadastrale qui impliquait 1 653 dossiers dans les municipalités de Lac-du-Cerf, St-Aimé-du-lac-des-Îles et Kiamika. À ce jour, 11 municipalités ont un cadastre rénové. Le nouveau système d'information géographique est disponible sur notre site Internet.



La compétence en matière de développement économique étant assumée par la MRC d'Antoine-Labelle, mais confiée au CLD, il est nécessaire d'être cohérent et conséquent dans nos actions, ce qui mène à l'importance de la présente section.

En effet, la compilation annuelle de l'ensemble des activités de l'année précédente permet de faire le point et de tirer des constats afin d'orienter les actions à venir. Plusieurs unités de mesure soulignent la pertinence des services offerts, tant au niveau du financement, du support technique que d'actions de stimulation économique.

Il est important de souligner la grande confiance que les élus mettent envers l'équipe du CLD d'Antoine-Labelle en collaborant activement aux décisions stratégiques du développement économique du territoire.



Frédéric Houle, directeur général
CLD d'Antoine-Labelle

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Michel Adrien, président
Mme Déborah Bélanger, vice-présidente
Mme Lyz Beaulieu, trésorière
M. François Racine, secrétaire
Mme Francine Asselin-Bélisle
Mme Silène Beauregard
M. Michel Bolduc
M. Stéphane Gauthier
M. Pierre-Paul Goyette
M. Mario Lauzon
M. Yves Meilleur

Mme Claudine Millaire
Mme Danielle Ouimet
M. Gilbert Pilote
M. François Trottier
Mme Claudette Larouche
Mme Sylvie Marcil
Mme Élisabeth Moreau
Mme Laurence Tardif
Mme Mylène Mayer
M. Frédéric Houle
Mme Francine Thibault

Formés de représentants du milieu, le rôle des comités d'analyse consiste à étudier dans le respect des politiques en vigueur, les projets qui répondent aux objectifs des fonds respectifs.

COMITÉ D'ANALYSE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT FLI

M. Michel Adrien
Mme Déborah Bélanger
Mme Lyz Beaulieu
M. Stéphane Gauthier
M. François Racine
M. Frédéric Houle

COMITÉ D'ANALYSE DU FONDS NOUVEL ENTREPRENEUR, SOUTIEN AUX TRAVAILLEURS AUTONOMES ET FONDATION CANADIENNE DES JEUNES ENTREPRENEURS (NE/STA/FCJE)

Mme Claudine Millaire
Mme Suzie Bruneau
M. Sylvain Quevillon
Mme Alexandra Vézina
M. Frédéric Houle

COMITÉ D'ANALYSE DU FONDS D'ÉCONOMIE SOCIALE (FES)

Mme Lyz Beaulieu
M. Michel Bolduc
M. Frédéric Houle

SURVOL DE L'ANNÉE EN CHIFFRES...

Les interventions du CLD ont porté sur la création, l'acquisition, l'expansion et le marketing des entreprises dans l'ensemble des secteurs économiques du territoire. On constate, à cet effet, que le secteur des services a représenté 34 % des projets soutenus, celui du manufacturier 12 %, celui de l'agriculture et de l'agroalimentaire 13 %, celui du commerce 4 % et celui des entreprises touristiques 37 %.

Statistiques 2016 - Résumé :



294

PROJETS CRÉÉS



208

PROJETS COMPLÉTÉS



107

PROJETS INTERROMPUS



151

PROJETS ACTIFS AU
31 DÉCEMBRE 2016

HISTORIQUE DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

ANNÉES	PROJETS CRÉÉS	PROJETS COMPLÉTÉS	INVESTISSEMENTS GÉNÉRÉS	EMPLOIS CRÉÉS OU MAINTENUS
2016	294	208	9 282 044 \$	296
2015	394	181	21 560 332 \$	296
2014	256	125	12 845 780 \$	203
2013	251	141	8 375 147 \$	268
2012	188	110	14 239 318 \$	315

RÉGIONS	NOMBRE DE PROJETS		PROJETS COMPLÉTÉS NOMBRE D'EMPLOIS			PROJETS COMPLÉTÉS INVESTISSEMENTS
	Créés	Complétés	Créés	Maintenus	Total	Total
Lièvre Nord	31	15	0	13	13	216 006 \$
Lièvre Sud	34	21	1	30	31	1 918 610 \$
MRC d'Antoine-Labelle	24	19	0	102	102	1 665 076 \$
Région de Mont-Laurier	156	117	32	84	116	3 930 410 \$
Vallée de la Rouge	49	36	9	25	34	1 551 942 \$
TOTAL	294	208	42	254	296	9 282 044 \$

SECTEURS	ANNÉE 2015	NOMBRE DE PROJETS		PROJETS COMPLÉTÉS NOMBRE D'EMPLOIS			PROJETS COMPLÉTÉS INVESTISSEMENTS	INVESTISSEMENTS PAR EMPLOI
		Complétés	Ouverts	Complétés	Créés	Maintenus	Total	Total
Commercial	12	16	8	4	16	20	2 454 142 \$	122 707 \$
Touristique	57	85	77	20	37	57	5 149 908 \$	90 349 \$
Services	72	102	71	11	27	38	1 023 304 \$	26 929 \$
Agroalimentaire	24	61	28	5	7	12	151 180 \$	12 598 \$
Manufacturier	16	30	24	2	167	169	503 510 \$	2 979 \$

RETOMBÉES DES FONDS

FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)

Le Fonds local d'investissement (FLI) est un portefeuille de capital de risque principalement dédié à la création, la modernisation, l'expansion ou le redressement d'entreprises des secteurs manufacturier, agroalimentaire ou touristique. Le FLI peut être offert sous forme de prêt ou de capital-actions.



47

DEMANDES D'AIDE
FINANCIÈRE



19

PROJETS COMPLÉTÉS



6 875 981 \$

INVESTISSEMENTS



1 261 945 \$

EMPRUNTS FLI



94 %

TAUX DE SURVIE DES
ENTREPRISES ENTRE 2011 ET 2016

FLI-RELÈVE

Le volet relève du Fonds local d'investissement (FLI) a pour objectif de susciter l'entrepreneuriat sur le territoire et de favoriser la création d'emplois par une aide sous forme de prêt.



FONDS NOUVEL ENTREPRENEUR (NE)

Le programme Nouvel entrepreneur (NE) a pour objectif de fournir un support technique et financier, sous forme de subvention, aux entrepreneurs désirant créer ou acquérir une première entreprise à but lucratif légalement constituée.



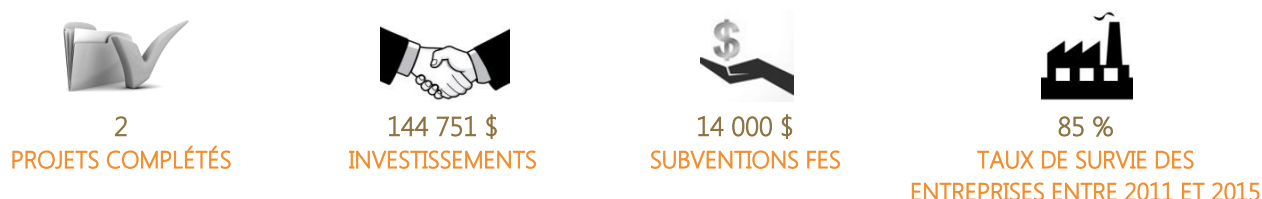
MESURE DE SOUTIEN AU TRAVAIL AUTONOME (STA)

Le CLD est mandaté par le Centre local d'emploi (CLE) de Mont-Laurier pour livrer la mesure Soutien au Travail Autonome (STA) d'Emploi-Québec. Cette mesure offre un soutien financier aux prestataires de l'Assurance-emploi et de la Sécurité du revenu qui désirent créer leur propre entreprise.



FONDS D'ÉCONOMIE SOCIALE (FES)

Sous forme de subvention, le Fonds d'économie sociale (FES) est disponible pour les entreprises d'économie sociale de la MRC dont la vocation est d'améliorer les services à la communauté tout en dégagant des bénéfices suffisants permettant d'assurer son propre développement à long terme.



FONDS - PRÊT D'HONNEUR

L'objectif du Fonds - Prêt d'honneur est de favoriser l'entrepreneuriat et de créer des emplois en accordant à des entrepreneurs ayant un projet d'entreprise à but lucratif, un prêt sur leur honneur, et ce, sans modalités de remboursement et sans intérêts.



2

PROJETS COMPLÉTÉS



18 000 \$

FONDS - PRÊT D'HONNEUR



80 %

TAUX DE SURVIE DES
ENTREPRISES ENTRE 2013 ET 2016

POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS

Conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, le CLD a procédé à un appel de projets. Suite à cet appel de projets, un total de 23 demandes a été reçu, totalisant plus de 633 000 \$. Tous les dossiers ont été analysés par le comité régional de gestion suivant le cadre de gestion adopté au préalable par le conseil de la MRC. Afin d'attribuer les fonds, le comité utilise une grille de pointage, prévue à cet effet, permettant de donner une note aux projets en fonction de leur caractère structurant, durable et essentiel au développement de notre communauté.



14

PROJETS FINANCÉS



480 000 \$

SUBVENTIONS

FONDS DE PROMOTION TOURISTIQUE (INR)

Le Fonds de promotion touristique, issue d'une taxe sur les immeubles non résidentiels (INR), permet de commercialiser l'offre des produits et activités touristiques de la MRC dans les marchés hors MRC au Québec, dans les autres provinces canadiennes ainsi qu'à l'international. Unique au Québec, ce fonds, combiné à d'autres sources de financement telles que ceux de Tourisme Laurentides, des associations d'affaires des Hautes-Laurentides et des entreprises touristiques de la MRC, appuie les initiatives promotionnelles s'inscrivant dans le Plan de développement touristique de la MRC d'Antoine-Labelle.



25

PROJETS COMPLÉTÉS



72 362 \$

FONDS DE PROMOTION
TOURISTIQUE



DOSSIER D'INTERNET HAUTE VITESSE (IHV) :

- ☞ Poursuivre les efforts et les démarches visant à améliorer la desserte IHV, notamment en adoptant la stratégie;
- ☞ Tenir une consultation citoyenne (sondages et rencontres) afin de faire connaître le projet et obtenir les intentions et besoins de la population;
- ☞ Déposer un projet de déploiement aux programmes gouvernementaux.

FONDATION DE LA MRC POUR L'ENVIRONNEMENT :

- ☞ Maintenir le programme d'aide financière;
- ☞ Rechercher des partenaires afin d'augmenter le solde disponible pour le financement de projets;
- ☞ Rechercher du financement afin d'assurer la poursuite des activités de la Caravane de l'environnement.

COUR MUNICIPALE :

- ☞ Poursuivre l'accompagnement des municipalités afin d'augmenter l'émission des constats d'urbanisme;
- ☞ Voir à la prise en charge de la gestion des fausses alarmes et l'émission de constats, le cas échéant.

CULTURE :

- ☞ Mettre en œuvre, avec les partenaires impliqués, les 10 projets négociés avec le MCC dans le cadre de l'entente développement culturel 2017;
- ☞ Mettre en place un nouveau plan d'action triennal (renouvellement de l'EDC 2018-2020);
- ☞ Rédiger la Politique de soutien aux organismes culturels de la MRCAL (Fonds culturel) et les critères d'évaluation;
- ☞ Poursuivre les démarches relativement à la sauvegarde du pont Villemaire auprès du MTQ en collaboration avec la Ville de Mont-Laurier.

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) :

- ☞ Adopter le SCRSI révisé;
- ☞ Procéder à l'embauche d'un coordonnateur régional en incendie et offrir le service de TPI;
- ☞ Poursuivre les démarches afin d'examiner certains scénarios permettant une mise en commun des services incendies (en attente d'une réponse quant à la demande d'aide financière).

PROJET DE LOI 83 ET OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION :

- ☞ Poursuivre l'accompagnement des différents OMH du territoire intéressés à analyser un scénario de regroupement;
- ☞ Déposer un projet de regroupement auprès de la SHQ.

PARC LINÉAIRE :

- ☞ Poursuivre les travaux débutés en 2016, soit, le pavage;
- ☞ Actualiser la gestion des permissions d'occupation et des traverses (tarification et politique);
- ☞ Continuer à assurer une présence et une surveillance sur le parc (2 journaliers).

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE (TACAL) :

- ☞ Promouvoir les services du TACAL;
- ☞ Analyser un scénario visant à intégrer l'ensemble des municipalités au service du transport adapté;
- ☞ Travailler à un scénario quant à la possibilité d'offrir un transport interrégional.

FORMATIONS ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :

- ☞ Offrir une formation sur la Cour municipale pour les nouveaux conseils;
- ☞ Présenter une formation sur la gestion des clientèles difficiles pour la MRC et les municipalités;
- ☞ Proposer la formation DAFA pour animateurs de camps de jour municipaux.

COMMUNICATION :

- ☞ Mettre en place une stratégie de communication afin d'être proactif;
- ☞ Offrir un soutien ponctuel aux organisations et municipalités.

ÉLECTION 2017 ET COMMUNICATION AVEC LES MUNICIPALITÉS :

- ☞ Tenir une journée d'accueil des nouveaux élus(es);
- ☞ Maintenir le calendrier de rencontre des secrétaires-trésoriers et directeurs généraux, soit une au printemps et une à l'automne.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ 3 (SADR3) :

- ☞ Finaliser la première ébauche du projet de SADR3;
- ☞ Élaborer un protocole créatif de consultation publique adapté au projet de SADR3.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA) :

- ☞ Poursuivre la mise en œuvre et le soutien à l'agente responsable du PDZA;
- ☞ Assurer la réalisation d'actions répondant aux besoins du milieu et aux opportunités émergentes;
- ☞ Mettre en place la fiche de caractérisation des cours d'eau et sa base de données;
- ☞ Analyser des scénarios de financement potentiels pour les travaux de drainage agricole.

URBANISME ET RÈGLEMENTATION :

- ☞ Terminer la mise à jour des couches SIGim en fonction des modifications réglementaires effectuées par les municipalités;
- ☞ Améliorer le temps de production des refontes administratives;
- ☞ Publier de l'information relative à la réglementation régionale sur l'abattage d'arbres;
- ☞ Augmenter le suivi des travaux forestiers faisant l'objet d'un certificat d'autorisation par des visites ponctuelles aux chantiers;
- ☞ Analyser l'opportunité de revoir certaines modalités de la réglementation régionale relative à l'abattage d'arbres.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES (TPI ET BAUX) :

- ☞ Finaliser la rédaction du PAFI-T et le déposer auprès du MFFP pour approbation;
- ☞ Élaborer un PAFI-O;
- ☞ Poursuivre les analyses pour la mise en disponibilité de sites locatifs de villégiature et les échanges avec le MERN pour les modalités de vente;
- ☞ Octroi de permis acéricoles suite au déploiement des quotas;
- ☞ Réflexion sur la création de nouveaux projets novateurs et structurants;
- ☞ Effectuer un suivi plus étroit des locataires en défaut de paiement;
- ☞ Accroître les communications et assurer la mise en place des procédures de la direction régionale du MERN concernant les OSD;
- ☞ Améliorer le processus de suivi et d'inspection des sablières sous certificat d'autorisation;
- ☞ Entamer la réflexion sur l'adoption d'un règlement encadrant le camping en terres publiques.

PLAN D'INTERVENTION EN SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL (PISRMM) :

- ☞ En attente de la réponse du ministère quant à l'obtention du financement, si réponse favorable :
 - Lancement d'appel d'offres pour sélectionner la firme en charge de la gestion du PISRMM;
 - Lancement d'un second appel d'offres pour une firme en charge de l'élaboration du PISRMM.

CARTOGRAPHIE ET GÉOMATIQUE :

- ☞ Augmenter le nombre de municipalités ayant de l'information cartographique en ligne;
- ☞ Uniformiser l'information disponible en fonction du public cible;
- ☞ Élaborer un plan de déploiement d'accès intranet et sonder la clientèle visée.

TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

- ☞ Effectuer une première phase d'implantation des bornes d'évacuation;
- ☞ Procéder à l'agrandissement du dépôt Adonis (LETI);
- ☞ Mettre à jour certaines dispositions de la réglementation d'urbanisme;
- ☞ Finaliser et mettre en œuvre le plan d'action relatif aux campings dans les ZECS avec le MFFP.

TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TGIRT) :

- ☞ Poursuivre l'harmonisation des usages au sein des 2 TGIRT;
- ☞ Convenir de certains objectifs d'aménagement à prendre en compte par le MFFP dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement forestier tactiques (2018-2023).
- ☞ Mise en ligne publique du calendrier d'opérations forestières.
- ☞ Sondage sur la satisfaction des mesures d'harmonisation des usages convenues en TGIRT.

PLANIFICATION FORESTIÈRE :

- ☞ Produire le rapport de la consultation publique de l'unité d'aménagement 61-51;
- ☞ Préparer la consultation publique sur la planification tactique du MFFP concernant la période 2018-2023;

- ☞ Assurer le suivi des recommandations émises lors des consultations publiques afin d'améliorer le processus de consultation;
- ☞ Produire un guide sur les interventions municipales afin d'améliorer l'acceptabilité sociale des travaux d'aménagement forestier.

INTERVENTIONS CIBLÉES :

- ☞ Finaliser la reddition de compte des ententes de financement 2015-2017;
- ☞ Procéder à l'appel public des interventions ciblées 2017-2018.

ACÉRICULTURE :

- ☞ Participer à la mise en place de mécanismes facilitant la croissance de la filière acéricole;
- ☞ Finaliser la mise en disponibilité des nouveaux permis d'érablière en terre publique, dont les TPI;
- ☞ Proposer des mesures de cohabitation sur le territoire public entre l'acériculture et les autres usages.

AIRES PROTÉGÉES :

- ☞ Animer le milieu régional afin d'évaluer adéquatement les propositions gouvernementales concernant la reconnaissance des aires protégées permanentes.

TRANSPORT FORESTIER SUR LES CHEMINS DE COMPÉTENCE MUNICIPALE :

- ☞ Améliorer la cohabitation lors du transport forestier;
- ☞ Mise à jour de guide des bonnes pratiques;
- ☞ Sensibiliser le MTMDET et le MFFP aux problématiques liées au transport forestier sur le réseau routier de compétence municipale.

ÉVALUATION FONCIÈRE :

- ☞ Effectuer 8 600 visites;
- ☞ Produire et déposer 7 rôles d'évaluation (Chute-Saint-Philippe, Kiamika, L'Ascension, Lac-du-Cerf, Mont-Saint-Michel, Nomingue, Notre-Dame-du-Laus);
- ☞ Procéder à la réforme cadastrale de la municipalité de Nomingue;
- ☞ Finaliser le processus de modernisation en complétant la migration du processus de mise à jour des rôles;
- ☞ Mettre en place de nouveaux outils afin de procéder à la mise à jour et la confection de matrice graphique en territoire rénové.

MANDATS DE BASE :

- ✎ Favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;
- ✎ Offrir l'ensemble des services de première ligne aux entreprises agissant sous différentes formes juridiques;
- ✎ Agir à titre de délégué de la MRC dans la gestion du fonds local d'investissement dans le respect de la politique d'investissement;
- ✎ Responsable de la mise en œuvre du développement économique en ce qui a trait au fonds de développement des territoires pour et au nom de la MRC;
- ✎ Élaborer une stratégie en matière de développement de l'entrepreneuriat, incluant l'entrepreneuriat social;
- ✎ Soutenir la promotion et la commercialisation de l'offre touristique du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, incluant les parcs régionaux;
- ✎ Agir en tant qu'organisme consultatif auprès de tout ministère, mandataire ou organisme dédié au développement économique du territoire.

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES INFRASTRUCTURES STRATÉGIQUES :

- ✎ Soutenir le comité SOS 117 de la MRC d'Antoine-Labelle;
- ✎ Soutenir le comité Internet haute vitesse de la MRC d'Antoine-Labelle;
- ✎ Veiller à l'intégrité des principales infrastructures du réseau des véhicules hors route et participer à l'amélioration de son caractère touristique;
- ✎ Appuyer des démarches visant à pérenniser le parc linéaire;
- ✎ Diriger et appuyer le comité de réfection du pont des Chutes Ceizur.

DÉMARRAGE CROISSANCE ET SURVIE DES ENTREPRISES :

- ✎ Mettre en œuvre la planification stratégique pour l'essor économique de la MRC d'Antoine-Labelle et animer des chantiers;
- ✎ Stimuler les investissements en réalisant des activités de prospection ciblée;
- ✎ Faire du démarchage en vue de susciter de nouvelles implantations;
- ✎ Participer activement à la mise en œuvre du plan de développement de la zone agricole du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;
- ✎ Collaborer et soutenir Signature Bois Laurentides dans ses démarches de défense des intérêts de l'industrie forestière du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;
- ✎ Accompagner la Coopérative de Solidarité des Éleveurs des Hautes-Laurentides dans sa gestion administrative et effectuer la tenue de livres;
- ✎ Soutenir la mise en œuvre de la stratégie Accueil Carrière dans la livraison d'un outil web intégré;
- ✎ Être le responsable local du concours québécois en entrepreneuriat;
- ✎ Animer et stimuler la participation au Club des futurs entrepreneurs.

SOUTIEN AUX ENTREPRISES TOURISTIQUES :

- ✎ Mettre en œuvre le plan de développement touristique;
- ✎ Améliorer la signalisation VHR aux intersections stratégiques;

- ☞ Collaborer activement à la mise en place de la stratégie de tourisme d'affaires;
- ☞ Offrir le service d'accueil touristique à Rivière-Rouge et Mont-Laurier;
- ☞ Accompagner les travaux du comité culturel de la MRC d'Antoine-Labelle.

PERMETTRE L'ACCÈS LOCAL AUX OUTILS FINANCIERS SUIVANTS TOUT EN ASSURANT LA GESTION ET LA REDDITION DE COMPTES :

- ☞ Nouvel entrepreneur;
- ☞ Fonds d'économie sociale;
- ☞ Fonds de développement territorial – Volet appel de projets publics;
- ☞ Fonds local de solidarité d'Antoine-Labelle;
- ☞ Fonds Desjardins jeunes entrepreneurs;
- ☞ Fonds Futurpreneur Canada;
- ☞ Fonds Prêt d'honneur;
- ☞ Soutien aux travailleurs autonomes;
- ☞ Fonds de promotion touristique;
- ☞ Poursuivre la reddition des comptes de la politique nationale de la ruralité.



14

ADMINISTRATION

Mylène Mayer, directrice générale - 2009
 Kaven Davignon, directeur général adjoint - 2016
 Mylène Gagnon, adjointe à la direction générale,
 activités administrative - 2010
 Nicole Laurin, adjointe à la direction générale,
 activités financières - 1980
 Mireille Corbeil, greffière de la Cour municipale - 2014
 Janie Dumas-Jasmin, agente de développement
 culturelle - 2015
 Johanne Grenier, secrétaire - 2005
 Mélie Lauzon, greffière adjointe de la Cour municipale
 et assistante juridique - 2015
 Annick Mayer, secrétaire de direction et
 assistante au greffe - 2011
 Karl Millette, concierge - 2014
 Martine Piché, technicienne en comptabilité - 1990
 Danny Quevillon, technicien informatique - 2014
 Marie-Eve Raymond B., secrétaire-réceptionniste - 2009
 Lise Richard, technicienne en comptabilité - 2012



4

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

Jacques Supper, directeur - 2015
 Sylvain Boivin, technicien en cartographie et
 géomatique - 2015
 Karine Labelle, secrétaire - 2011
 Annie Mercier, chargée de projet réalisation
 d'intervention ciblées - 2015



14

ÉVALUATION

Yvon Allen, directeur - 1990
 Guy Quevillon, directeur adjoint - 1984
 Diane Ayotte, technicienne - 1981
 Marc Courcelles, technicien - 2014
 Roger Diotte, technicien - 1984
 Nicole Leduc, technicienne - 1984
 Benoit Legault, technicien - 2012
 Alexandre Lozeau, technicien - 2015
 Yannick Maurais, technicien - 2015
 Roger Quevillon, technicien - 1983
 Sylvain Racine, technicien - 1982
 René Raymond, technicien - 2016
 Benoit Robert, technicien - 2010
 Caroline Villeneuve, technicienne - 2016



13

AMÉNAGEMENT

Jocelyn Campeau, directeur - 2009
 Emmanuelle Marcil, directrice adjointe - 2011
 Sylvain Bélisle, inspecteur des TNO -
 Jeffrey Bélisle, technicien en aménagement du
 territoire - 2011
 Luc Couture, technicien forestier - 1995
 Louis Garon, chargé de projet révision SADT - 2013
 Julie Grégoire, secrétaire - 2010
 Alain Guay, chargé de projet TPI - 2001
 Sylvie Labelle, secrétaire et responsable des baux de
 villégiature - 1990
 Ginette Mann, technicienne en cartographie et
 géomatique - 1990
 Jeanne-d'Arc Raymond, technicienne urbanisme - 2006
 Francis Renaud, inspecteur adjoint des TNO - 2015
 Charles St-Denis, technicien forestier - 1998



10

CLD DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE

- Frédéric Houle, directeur général - 2009
- Francine Thibault, adjointe à la direction - 2006
- Manon Côté, agent de développement rural - 2003
- Christine Labrecque, agent senior de développement touristique - 1988
- Manon Landry, contrôleur financier - 1992
- Luc Lefebvre, conseiller senior - 1982
- Isabelle Legault, conseillère - 2009
- Annie Mathieu, agent de développement rural - 2000
- Marie-Pier Villeneuve, responsable de l'accueil touristique - 2012
- Luc Bourgeois, préposé à l'accueil touristique - 2016

